

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Comprend du texte en latin.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE
DE
MONTREAL

SAINT THOMAS D'AQUIN

DÉCLARÉ

Patron des Écoles catholiques

LÉON XIII, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

La recherche du patronage des hommes éminents en sainteté, et l'imitation de ceux qui ont excellé ou atteint la perfection en quelque genre, sont un usage fondé sur la nature et approuvé par l'Eglise catholique. C'est pourquoi un grand nombre d'or-

DE SANCTO THOMA AQUINATE

PATRONO CAELESTI STUDIORUM OPTIMORUM COOPTANDO

LEO PP. XIII.

AD PERPETVAM REI MEMORIAM.

Cum hoc sit et natura insitum et ab Ecclesia catholica comprobatum, ut a viris sanctitate praeclaris patrocinium, ab excellentibus autem perfectisque in aliquo genere exempla ad imitandum homines exquirant; idcirco Ordines

dres religieux, de lycées, de sociétés littéraires avaient, depuis longtemps déjà, choisi, avec l'approbation du Saint-Siège, pour maître et patron, l'angélique saint Thomas d'Aquin, qui a toujours brillé comme un soleil par la doctrine et par la vertu. Or, de nos temps, l'étude de sa doctrine ayant généralement été mise en vigueur, de nombreuses demandes s'étaient produites pour qu'il fût assigné comme patron, par l'autorité de ce Siège apostolique, à tous les lycées, académies et écoles du monde catholique.

Plusieurs évêques avaient fait connaître que c'était leur vœu, et ils avaient envoyé à cet effet des lettres particulières ou communes; beaucoup d'académies et de savantes sociétés avaient adressé dans le même but d'humbles et instantes suppliques. On avait cru devoir différer de donner satisfaction à ces ardentes prières, afin d'en laisser accroître le nombre, lorsqu'un évènement favorable à la cause se produisit: ce fut la publication faite l'année dernière, à pareil jour, de Notre lettre encyclique sur la *restauration dans les écoles catholiques de la philosophie chrétienne selon l'esprit du Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin*. En effet, les évêques, les académies, les doyens des lycées et les savants de tous les pays déclarèrent d'un seul cœur et comme d'une seule voix, qu'ils seraient dociles à Nos ordres; qu'ils voulaient même, dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, suivre entièrement saint Thomas; car ils affirment qu'ils ont comme

religiosi non pauci, Lycea, cœtus litteratorum, Apostolica Sede approbante, iamdiu magistrum ac patronum sibi Sanctum Thomam Aquinatem esse voluerunt, qui doctrina et virtute, solis instar, semper eluxit. Nostris vero temporibus, aucto passim studio doctrinarum Eius, plurimi extiterunt, qui peterent, ut cunctis ille Lyceis, Academiis, et scholis gentium catholicarum, cuius Apos. Sedis auctoritate, patronus assignaretur. Hoc quidem optare se priores Episcopi significarunt, datis in id litteris cum singularibus tum com muniibus; hoc pariter studuerunt multarum Academiae sodales et collegia doctorum supplice atque humili obsecratione deprecari. Quorum omnium incensas desiderio preces cum differre visum esset, ut productione temporis au gerentur, idonea ad rem opportunitas accessit ab Encyclicis Litteris Nostris *De philosophia christiana ad mentem S. Thomae Aquinatis Doctoris Angelici in scholis catholicis instauranda*, quas superiore anno hoc ipso die publicavimus. Etenim Episcopi, Academiae, doctores decuriales Lyceorum, atque ex omni terrarum regione cultores artium optimarum se Nobis dicto audientes et esse et futuros una pene voce et consentientibus animis testati sunt: immo velle se in tradendis philosophicis ac theologicis disciplinis S.

Nous la conviction que la doctrine thomiste possède une éminente supériorité, en même temps qu'une force et une vertu singulières pour guérir les maux dont souffre notre époque. Donc, Nous, qui avons longtemps et vivement désiré que toutes les écoles fleurissent sous la garde et le patronage d'un maître si excellent, après l'attestation si formelle et si éclatante du désir universel, Nous jugeons le moment venu d'ajouter ce nouveau lustre à la gloire immortelle de Thomas d'Aquin.

Le premier et le principal motif qui Nous détermine, c'est que saint Thomas est le plus parfait modèle que, dans la culture de la science, les catholiques puissent se proposer. En lui brillent, en effet, toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui s'imposent justement à notre imitation : une doctrine très riche, pure, bien ordonnée ; le respect de la foi et un admirable accord avec les vérités divinement révélées ; l'intégrité de la vie, relevée par l'éclat des plus hautes vertus.

Sa doctrine est si vaste qu'elle contient, comme une mer, toute la sagesse de l'antiquité. Toutes les vérités émises, toutes les questions sagement traitées par les philosophes païens, par les Pères et les Docteurs de l'Église, par les hommes supérieurs qui florissaient avant lui, non seulement il les a pleinement connues, mais il les a accrues, complétées, résolues avec une intelligence

Thomae vestigiis penitus insistere; sibi enim non secus ac Nobis, exploratum esse affirmant, in doctrinis Thomasticis eximiam quamdam inesse praestantiam, et ad sananda mala, quibus nostra premitur aetas, vim virtutemque singularem. Nos igitur, qui diu multumque cupimus, florere scholas disciplinarum universas tam excellenti magistro in fidem et clientelam commendatas, quoniam tam clara et testata sunt communia omnium desideria, maturitatem advenisse censemus discernendi, ut Thomae Aquinatis immortalis decus novae huius accessione laudis cumuletur.

Hoc est autem caussarum, quibus permovemur, caput et summa; eminere inter omnes sanctum Thomam, quem in variis scientiarum studiis, tamquam exemplar, catholici homines intueantur. Et sane praeclara lumina animi et ingenii, quibus ad imitationem sui iure vocet alios, in eo sunt omnia: doctrina uberrima, incorrupta, apte disposita; obsequium fidei et cum veritatibus divinitus traditis mira consensio; integritas vitae cum splendore virtutum maximarum.

Doctrina quidem est tanta, ut sapientiam a veteribus defluentem, maris instar, omnem comprehendat. Quidquid est vere dictum aut prudenter disputatum a philosophis ethnicorum ab Ecclesiae Patribus et Doctoribus, a summis viris qui ante ipsum floruerunt, non modo ille penitus dignovit, sed

si supérieure des idées, avec une telle perfection de méthode et une telle propriété de termes, qu'il semble avoir laissé à ceux qui le suivraient la faculté de l'imiter, mais leur avoir ôté la possibilité de l'égaliser. Sa doctrine possède encore ce grand avantage que, munie de principes d'une grande largeur d'application, elle répond aux nécessités non pas d'une époque, mais de tous les temps, et qu'elle est très propre à vaincre les erreurs sans cesse renaissantes. Se soutenant par sa propre force et sa propre valeur, elle reste invincible, et cause aux adversaires un profond effroi.

Le parfait accord de la raison et de la foi n'est pas d'un moindre prix, surtout au jugement des chrétiens. Le saint docteur démontre avec évidence que les vérités de l'ordre naturel ne peuvent pas être en désaccord avec les vérités que l'on croit sur la parole de Dieu; que par conséquent, suivre et pratiquer la foi chrétienne, ce n'est pas un asservissement bas et humiliant de la raison, mais une noble obéissance qui soutient et qui élève l'esprit; enfin, que la raison et la foi viennent l'une et l'autre de Dieu, non pas pour être en dissension, mais pour se rendre de mutuels services, unies par les liens d'une amitié réciproque. Tous les écrits du bienheureux Thomas offrent le modèle de cette union et de cet admirable accord.

auxit, perficit, digessit tam luculenta perspicuitate formarum, tam accurata disserendi ratione, et tanta proprietate sermonis, ut facultatem imitandi posteris reliquisset, superandi potestatem admissam videatur. Atque illud est permagnum, quod ejus doctrina, cum instructa sit atque apparata principibus latissime patentibus, non ad inius dumtaxat, sed ad omnium temporum necessitates est apta, et ad vincendos errores perpetua vice renascentes maxime accommodata. Eadem vero, sua se vi et ratione confirmans, invicta consistit, atque adversarios terret vehementer.

Neque minoris aestimanda, christianorum praesertim hominum iudicio, rationis et fidei perfecta convenientia. Evidenter enim sanctus Doctor demonstrat, quae ex rerum genere naturalium vera sunt, ab iis dissidere non posse quae, Deo auctore, creduntur; quamobrem sequi et colere fidem christianam, non esse humilem et minime generosam rationis servitutem, sed nobile obsequium, quo mens ipsa iuvatur et ad sublimiora eruditur; denique intelligentiam et fidem a Deo ambas proficisci, non simultatum secum exercendarum causa, sed ut sese amicitiae vinculo colligatae mutuis officiis tueantur. Cuius convenientiae mirabilisque concordiae cunctis beati Thomae scriptis expressa imago perspicitur. In eis enim excellit atque eminent modo intelligentia, quae quod vult, fide praeeunte, consequitur in pervestigatione

Car on y voit dominer et briller. tantôt la raison qui, précédée par la foi, atteint l'objet de ses recherches dans l'investigation de la nature ; tantôt la foi qui y est expliquée et défendue à l'aide de la raison, de telle sorte, néanmoins, que chacune d'elles conserve intactes sa force et sa dignité : enfin, quand le sujet le demande, toutes deux marchent ensemble, comme des alliées, contre les ennemis de l'une et de l'autre. S'il fut toujours très important que l'accord existât entre la raison et la foi, on doit le tenir pour beaucoup plus important encore depuis le XVII^e siècle ; car, à cette époque, on commença à semer les germes d'une liberté dépassant les bornes et la mesure, qui fait que la raison humaine répudie ouvertement l'autorité divine, et demande à la philosophie des armes pour attaquer et pour miner les vérités religieuses.

Enfin, le Docteur angélique n'est pas moins grand par la vertu et par la sainteté que par la doctrine. Or, la vertu est une préparation excellente pour l'exercice des forces de l'esprit et l'acquisition de la science ; ceux qui la négligent se flattent à tort d'avoir acquis une science solide et fructueuse, parce que *la science n'entrera pas dans une âme mauvaise, et elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché*. Cette préparation de l'âme, qui vient de la vertu, exista en Thomas d'Aquin à un degré non seulement excellent et éminent, mais digne d'être divinement consacré par un signe éclatant. Ayant triomphé, en effet, d'une

naturæ ; modo fides, quæ rationis ope illustratur ac defenditur, sic tamen, ut suam quæque inviolate teneat et vim et dignitatem : atque, ubi res postulat, ambæ quasi foedere icto ad utriusque inimicos debellandos coniunguntur. Ac si magnopere semper interfuit, firmam rationis et fidei manere concordiam, multo magis post sæculum XVI interesse existimandum est ; quoniam per id tempus spargi semina coeperunt finem et modum transeuntis libertatis, quæ facit ut humana ratio divinam auctoritatem aperte repudiet, armisque a philosophia quaesitis religiosas veritates pervellat atque oppugnet.

Postremo Angelicus Doctor non est magis doctrina, quam virtute et sanctitate magnus. Est autem virtus ad periclitandas ingenii vires adipiscendamque doctrinam præparatio optima ; quam qui negligunt, solidam fructuosamque sapientiam falso se consecuturos putant, propterea quod *in malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabil in corpore subdilo peccatis*. Ista vero comparatio animi, quæ ab indole virtutis proficiscitur, in Thoma Aquinate extitit non modo excellens atque præstans, sed plane digna quæ spectabili signo divinitus consignaretur. Etenim cum maximam volup-

tentation extrêmement dangereuse de la volupté, le chaste adolescent obtint de Dieu, comme récompense de son courage, de porter autour de ses reins une ceinture mystérieuse et de sentir en même temps le feu de la concupiscence complètement éteint. Dès lors, il vécat comme s'il eut été exempt de toute contagion du corps, méritant d'être comparé aux esprits angéliques, autant pour l'innocence que pour le génie.

Pour ces motifs, nous jugeons le Docteur angélique digne à tous égards d'être choisi comme patron des études. Et en prononçant avec joie ce jugement, nous agissons dans la pensée que le patronage de cet homme, si grand et si saint, donnera une impulsion puissante à la restauration des études philosophiques et théologiques, pour le plus grand bien de la société. Car, dès que les écoles catholiques se seront mises sous la direction et la tutelle du Docteur angélique, on verra fleurir aisément la vraie science, puisée à des principes certains et se développant dans un ordre rationnel. Des doctrines pures produiront des mœurs pures, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, et les bonnes mœurs auront pour conséquences le salut des peuples, l'ordre, l'apaisement et la tranquillité générale.

Ceux qui s'adonnent aux sciences sacrées, si violemment attaquées de nos jours, puiseront dans les pages de saint Thomas d'amples moyens pour démontrer les fondements de la foi chré-

tatis illecebram victor evasisset, hoc veluti praemium fortitudinis tulit a Deo pudicissimus adolescens, ut lumbos sibi arcanum in modum constringi, atque una libidinis faces extingui sentiret. Quo facto, perinde vixit, ac esset ab omni corporis contagione seiunctus, cum ipsis angelicis spiritibus non minus innocentia, quam ingenio comparandus.

His de caussis dignum prorsus Angelicum Doctorem iudicamus, qui praestes tutelarum studiorum cooptetur. Quod cum libenter facimus, tum illa Nos consideratio movet, futurum ut patrocinium hominis maximi et sanctissimi multum valeat ad philosophicas theologicasque disciplinas, summa cum utilitate reipublicae, instaurandas. Nam, ubi se scholae catholicae in disciplinam et clientelam Doctoris Angelici tradiderint, facile florebit sapientia veri nominis, firmis hausta principiis, ratione atque ordine explicata. Ex probitate doctrinarum probitas gignetur vitae cum privatae, tum publicae: probe vendi consuetudinem salus populorum, ordo, pacata rerum tranquillitas consequentur. Qui in scientia rerum sacrarum elaborant, tam acriter hoc tempore lacessita, ex voluminibus sancti Thomae habituri sunt, quo fundamenta fidei christiane ample demonstrent, quo veritates supernaturales persuadeant,

tienne, persuader les vérités surnaturelles et défendre victorieusement notre très sainte religion contre les assauts criminels de ses ennemis. Et que toutes les sciences humaines comprennent bien qu'elles ne seront point pour cela empêchées ni retardées dans leur marche, mais au contraire, stimulées et grandies; quant à la raison, elle se réconciliera avec la foi, par la disparition des causes de dissentiment, et elle ira sous la conduite de celle-ci à la recherche du vrai.

Enfin, tous les hommes avides de savoir, façonnés par les exemples et les préceptes d'un si grand maître, s'habitueront à une vie intègre; et ils ne poursuivront point cette science qui, séparée de la charité, enfle les esprits et les égare, mais la science légitime, qui, découlant *du Père des lumières et du Maître des sciences*, ramène également à lui.

Il nous a plu de demander aussi, sur la question, l'avis de la Sacrée Congrégation des rites, et son avis unanime ayant été pleinement d'accord avec Nos vœux, Nous déclarons, en vertu de notre suprême autorité, pour la gloire du Dieu tout-puissant et l'honneur du Docteur angélique, pour l'accroissement des sciences et l'utilité commune de la science humaine, le docteur angélique, Saint Thomas, patron des universités, des académies, des lycées, des écoles catholiques, et Nous voulons qu'il soit par tous tenu pour tel, vénéré et honoré; il est entendu cependant

quo nefarios hostium impetus a religione sanctissima propulsent. Eaque ex re humanae disciplinae omnes non impediri aut tardari cursus suos, sed incitari augerique sentient; ratio vero in gratiam cum fide, sublatis dissidiorum causis, redibit, eamque in indagazione veri sequetur ducem. Demum quotquot sunt homines discendi cupidi, tanti magistri exemplis praeceptisque conformati, comparare sese integritate morum assuescent; nec eam rerum scientiam consuetabuntur, quae a caritate seiuncta inflat animos et de via deflectit, sed eam quae sicut a *Patre luminum et scientiarum Domino* exordia capit, sic ad eum recta perducit.

Placuit autem hac super re sacri etiam Consilii legitimis ritibus cognoscendis perrogare sententiam; quam cum perspexerimus, dissentiente nemine, votis Notris plane congruere, Nos ad gloriam omnipotentis Dei et honorem Doctoris Angelici, ad incrementa scientiarum et communem societatis humanae utilitatem, sanctum Thomam Doctorem Angelicum suprema auctoritate Nostra Patronum declaramus Universitatum studiorum, Academiarum, Lyceorum, scholarum catholicarum, atque uti talem ab omnibus haberi, coli,

que rien n'est changé pour l'avenir au culte des saints que les académies ou les lycées peuvent avoir choisis pour patrons particuliers.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 août 1880, de Notre pontificat l'an troisième.

THÉODULPHE CARD. MERTEL.

atque observari volumus, ita tamen ut sanctis caelitibus, quos iam Academiae aut Lycea sibi forte patronos singulares delegerint, suis honos suosque gradus etiam in posterum permanere intelligatur.

Datum Romae apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die IV Augusti MDCCCLXXX Pontificatus Nostri anno tertio.

THEODULPHUS Card. MERTEL.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

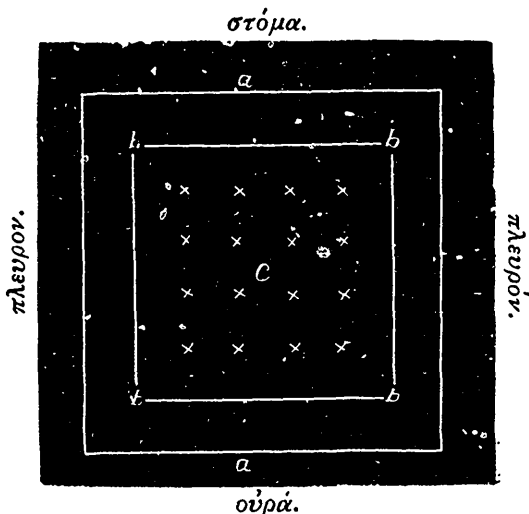
VI

CAMPAGNES

(Suite.)

III.—MARCHE EN CARRÉ.

Le troisième ordre de marche était *le carré* (*πλαίσιον ἰσό- πλευρον, πλινθίον*; *agmen quadratum*). On préférait cette marche lorsqu'on craignait les importunités continuelles de l'ennemi et qu'on était obligé de se trouver prêt à combattre de tous les côtés, ou pour mieux dire, d'avoir un front de bataille de tous les côtés. Dans cet ordre de marche (fig.) les hoplites *a* étaient



rangés en parties égales aux quatre côtés et de manière que la tête (*στόμα*) et les lochages se trouvassent en avant dans l'ordre de phalange habituel. Aux côtés (*πλευρά*) droit et gauche, les chefs de file se trouvaient à l'extérieur, les serre-file, à l'intérieur du carré. La queue (*οὐρά*) avait ses lochages au dernier rang, les serre-files au premier, et naturellement les plus rapprochés du milieu du carré. Pour être prêt au combat dans toutes les directions, il fallait que la queue fit demi-tour, et les flancs des demi-tours aussi à droite et à gauche. Les bagages *c* ainsi que l'infanterie légère *b* se trouvaient au centre du carré (1) (*το μσον*); de manière qu'une partie de cette dernière troupe se rangeait derrière les hoplites de la tête, une partie en avant des hoplites de la queue, les autres sur les côtés (2).

L'ennemi arrivait-il d'un côté, ou de plusieurs côtés à la fois, on envoyait à sa rencontre les troupes légères et la cavalerie qu'on faisait rentrer dans le carré aussitôt qu'ils étaient trop pressés. Plus cette position offrait d'avantages pour une attaque d'hoplites, plus elle était désavantageuse lorsqu'il fallait subir une attaque à grande distance. Les Dix Mille essayèrent un jour, dans cet ordre de marche, de poursuivre les ennemis en fuite, mais ils ne purent y réussir : on n'avancait que lentement. Cet ordre d'ailleurs ne convenait qu'aux pays de plaines ; quand on voulut le conserver dans les montagnes, on fut obligé d'envoyer pour chasser l'ennemi, des détachements en partisans (3).

(1) L'armée des Grecs comptait au moment de la formation du carré, de 9600 à 9800 hoplites; si nous adoptons le premier chiffre, le carré aura 2,464 h. à la tête, autant à la queue, et 3,336 h. à chacun des côtés. Problèmes : Etant donné que les hommes du front sont à 3 pieds grecs de distance les uns des autres et qu'il y a 8 h. de profondeur, quelle est l'étendue du front? Quelle est l'étendue de chacun des flancs? Quel est le périmètre du carré? Quelle est la superficie laissée vide à l'intérieur? Combien de pieds carrés occupent les 9600 h.? Combien d'hommes peut-on placer au milieu?

(2) Xénophon n'indique pas la place de la petite troupe de cavalerie formée après le passage du fleuve Zabate (An. III, 3, 20). Les stratagèmes de Polyen nous disent qu'on la plaçait souvent au milieu (III, 10, 7). Les Helléniques (IV, 3, 4 item. Ages. II, 2), qu'on en mettait une partie devant, l'autre derrière. Il est probable que les circonstances déterminaient sa place et qu'elle occupait quelquefois même les flancs.

(3) An. III, 4, 43; III, 4, 38-43; 4, 15-26; III, 3, 15; VII, 8, 16; III, 3, 8 sqq.; III, 4, 27, 28.—Köchly, Haase.—An. III, 3, 15 à 20, 4, 3 à 23, 43 sq.; 2, 36 sq.

Défilés.—Ces inconvénients de la marche en carré devenaient plus graves au passage des ponts ou des défilés et surtout lorsque l'ennemi harcelait la troupe sans relâche. La tête du carré se trouvait dans toute sa longueur devant un défilé, les ailes auraient dû se replier par des conversions à droite et à gauche, et s'engager dans le défilé après le centre (1) ; mais, comme il arrive toujours dans ces circonstances, tout le monde cherchait à y entrer au plus vite, et il en résultait un mouvement de presse d'arrière en avant. Le désordre se mettait dans la troupe ; les hoplites se resserraient, se mêlaient ; ils étaient quelquefois refoulés dans d'autres rangs (*ἐκθλίβονται*) d'où on les repoussait de nouveau. Il n'en fallait pas plus pour que le carré, arrivé de l'autre côté du défilé dans un désordre complet, se trouvât dans l'impossibilité de se reformer, tant ceux qui avaient été repoussés de leurs rangs s'en trouvaient éloignés (*διασπᾶσθαι*). Il s'ouvrait alors des intervalles dans la ligne et en les ailes ; à l'approche de l'ennemi la troupe débandée se démoralisait d'autant plus qu'elle avait mis toute sa confiance dans la compacité de la phalange (2). Cependant il n'y avait guère que la tête et la queue qui souffrirent de ces accidents ; les flancs ne s'en ressentirent que lorsque les hoplites appartenant aux divisions nommées les premières, étaient poussés violemment dans leurs rangs. Les côtés pouvaient sans trop grande difficulté et sans trop d'encombre pour les bagages, se rapprocher du milieu, car cet espace était si grand que les hommes des deux côtés et les bagages serrés les uns contre les autres, pouvaient facilement passer lorsque l'étendue du front avait environ deux cents pieds.

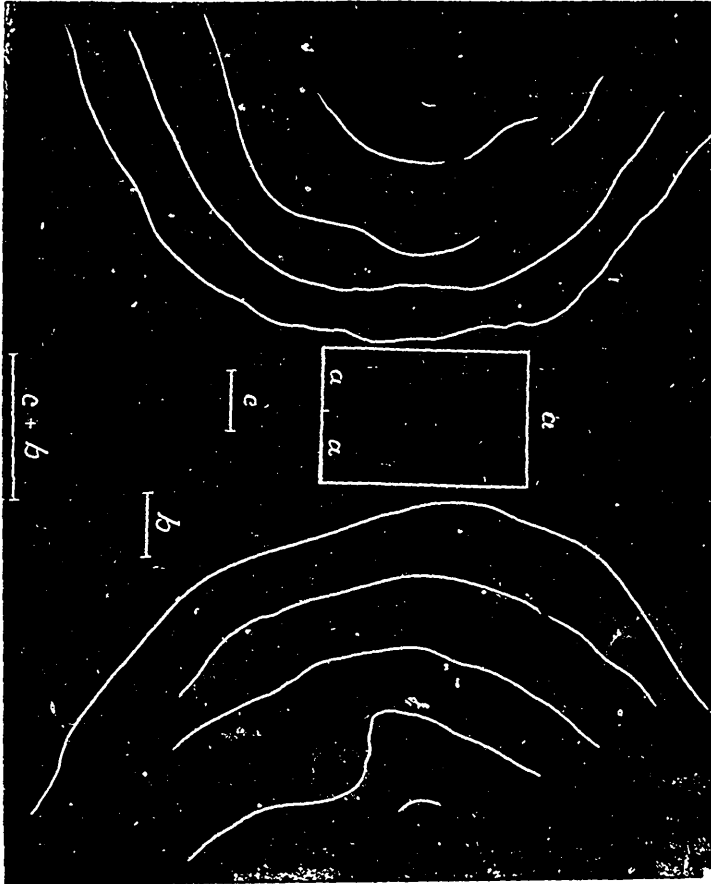
Par conséquent, le plus grand inconvénient de cet ordre résultait de ce qu'on n'était pas d'accord sur cette question, à savoir : quelle partie de la tête devait se replier sur elle-même pour diminuer l'étendue du front lors du passage d'un défilé. Plus tard, cependant, la question fut résolue. On empêcha les hommes de vouloir être tous les premiers à passer et l'on trouva un moyen de diminuer le front du carré. A cet effet, on forma 6 lochos d'hoplites d'élite dont 3 furent placés en tête et 3 en queue. Ces 6 lochos devaient, devant un défilé, et pour donner de la

(1) Il y avait 2464 h. en tête, c'est-à-dire 808 h. de front (8 rangs) qui, en ordre serré, avaient besoin d'une étendue de 462 peds.

(2) An. 1. I, 4, 19 sqq.

place aux ailes de la tête (*ὥστε μὴ ἐνοχλεῖν τοῖς κέρασι*) et pour protéger les derrières du carré, sortir des rangs de la tête et de la queue et rester en arrière de la position jusqu'à ce que le passage fût entièrement effectué (1).

Il s'agit maintenant de savoir comment ce mouvement s'exécutait; Xénophon n'ajoute rien à ce qui est dit ci-dessus.



Voici ce qui nous paraît le plus simple : 300 h. de la tête sortaient du milieu des rangs en avant du défilé et se rangeaient

(1) An. III, 4, 42, sq.

sur le côté, soit à droite, soit à gauche. Une fois postés, ils laissaient passer le carré et se joignaient à ceux d'entre les hommes de la queue qui étaient restés en arrière. La fig. représente le carré au moment où les 300 hommes de la queue le quittent et ne sont pas encore réunis aux 300 de la tête : *a* représente les hoplites ; *b*, ceux qui ont quitté la tête, *c*, ceux qui ont quitté la queue. Aussitôt que les colonnes du carré étaient passées, les 6 lochos se réunissaient et se formaient sur une ligne *cb*, en arrière du carré (τότε δὲ παρήγον κτλ) de manière que leur position dans le défilé fût proportionnée à la largeur du carré, comme l'indique *bc=aa* représentant les 6 lochos.

Après le passage du défilé, la queue du carré s'ouvrait par un mouvement des ailes qui appuyaient l'une à droite, l'autre à gauche, et les 6 lochos rentraient aussitôt par cette ouverture *κατὰ λόχους*, c'est-à-dire en lochos de compagnie, les lochos l'un à côté de l'autre, et, dans chacun, les quatre énomoties l'une derrière l'autre. Au fur et à mesure que cette ouverture s'élargit, les 6 lochos se formaient vers la gauche en pentekostyes (*κατὰ πεντημοστίδας*) ; dès que la place était suffisamment grande, ils se formaient en ligne, les 4 énomoties venant se placer l'une à côté de l'autre, dans chaque lochos (*κατ' ἐνωμοτίας*).

Pendant ce mouvement la ligne de la queue était plus étendue que celle de la tête, de 72 pieds. En effet, les 6 lochos qui marchaient sur un homme de front, présentent, après s'être formés en énomoties, 24 hommes de front chacun. Or 24 hommes en ligne serrée occupent 72 pieds. Les 6 lochos conservaient cet emplacement jusqu'au moment où il était absolument nécessaire de rétablir le carré (1) comme il était avant le passage du défilé. A cette fin, les 3 lochos de la tête devaient se trouver à proximité, et n'avaient plus qu'à marcher vers leur place de bataille à travers l'espace libre du milieu.

Le Κύκλος.—Au livre septième de l'Anabase (8, 16) Xénophon se retire avec ses troupes formant un bataillon carré dont le centre renferme le butin. Mais comme les ennemis qui les poursuivent sont trop nombreux et les écrasent de flèches et de pierres, ils marchent *en cercle*, *πορευόμενοι κύκλω*, pour opposer le bou-

(1) A notre avis, c'est ainsi qu'il faut comprendre : *καὶ εἴ ποὺ δέοι τιτῆς φάλαγγος*. Le carré est désigné par le mot *φάλαγγξ* qui se dit de l'armée en général, quel que soient son état, ses éléments, etc.

clier aux traits. L'aspect et la force de cet ordre de marche ressemblent peut-être à l'*orbis* des Romains (1), et il est le précurseur de ce que les tacticiens nomment *συνασπισμός* (2).

Dans cette position les soldats se serraient les uns contre les autres et les boucliers tournés en dehors formaient un véritable mur arrêtant les traits des ennemis. On comprend que les hommes de la tête mettaient le bouclier sur la poitrine, ceux de la queue sur le dos, ceux des flancs à l'épaule gauche ou droite.

L'impossibilité de porter longtemps les armes de cette manière prouve qu'il ne s'agit pas ici du véritable *συνασπισμός*.

Train et bagages.—Outre les soldats, il y avait dans l'armée des hérauts d'armes, des trompettes, des porte-boucliers (*ὑπασπιστάι*), des valets de toute espèce (*ὑπηρέται* des ordonnances) ; puis des devins, des sacrificateurs et des médecins ; des marchands, des vivandiers et d'autres personnes qui suivaient l'armée dans l'espoir de quelque profit, enfin les prisonniers. Comme les Grecs aimaient à conserver, même en campagne, les mille commodités du foyer domestique, ils emportaient beaucoup de vaisselle, des couvertures, des habillements, des meubles de tout genre ; les artisans avaient chacun les outils de leur profession. Il faut encore ajouter à tout cela les tentes avec leurs piquets et leurs cordes, les approvisionnements de vivres.

Pour le transport des tentes, des vivres et de tout l'attirail de guerre, on se servait de chariots et de bêtes de somme (*ὑποζύγια*). Il leur fallait des conducteurs spéciaux (*οἱ ἐπι τουτοῖς ὄντες*),

(1) L'*orbis* des Romains était une simple position de défense, le *κύκλω* est un ordre de marche (Rüstow. Herw. des Coes. p. 57).

(2) Arr. Tact. II, 4, dit : *συνασπισμός δὲ ἐπὶ εἰς τοσόνδε πυκνώσεως τὴν φάλαγγα, ὡς διὰ τὴν συνέχειαν μηδὲ κλίσειν τὴν ἐφ' ἐκιάτερα ἔτ' ἐγχωρεῖν τὴν τάξιν, καὶ ἀπὸ τοῦδε τοῦ συνασπισμοῦ τὴν χελώνην Ῥωμαῖοι ποιοῦνται, τὸ πολὺ μὲν τε τραγώνον, ἔστι δὲ ὅπου καὶ στρογγύλην ἢ ἑτερομήνη ἢ ὅπως ἂν προχωρῇ. Οἱ μὲν ἐν κύκλω τοῦ πλινθίου ἢ τοῦ κύκλου ἐστημότερες τοὺς θυρεοὺς προβέβληνται πρὸ σφῶν, οἱ δ' ἐφεστημότερες αὐτοῖς ὑπὲρ τῶν νεφαλῶν ἄλλος ὑπὲρ ἄλλου ὑπεραιωρήσας προβάλλεται.*—Ælian. XI ajoute ;

ὁ δὲ συνασπισμός (γίγνεται) πρὸς τὸ τῶν πολεμίων ἔφοδον πεφραγμένως ὑποστήναι.

ce qui rendait le nombre des non-combattants au moins égal à celui des soldats (1).

Cette multitude qu'on appelait vulgairement *τὰ σπνεη* ou *ὄχλος* (2) et qui avait ses chefs particuliers (*στρατοῦ σπνεοφορινοῦ ἄρχοντες*) (3), offrait non seulement l'inconvénient de distraire beaucoup d'hommes du service, mais elle exigeait des provisions doubles et occupait le soldat au point de l'entraîner parfois à la désobéissance (4). Le train de bagages était on ne peut plus embarrassant pendant les marches rapides et dans les contrées montagneuses. On fut souvent obligé de choisir, non pas le chemin le plus court, mais le plus commode pour les bagages (5). Aussi dès que les Grecs commencèrent leur retraite, ils cherchèrent à se rendre plus mobiles en brûlant une grande quantité de chariots, de tentes; en abandonnant tous les meubles qui ne leur étaient pas indispensables. Ils y gagnèrent en même temps un assez grand nombre de combattants. Dans les montagnes des carduques, ce qui restait de bagages devint encore trop difficile à transporter, on résolut de ne garder que ce qui était de toute première nécessité, et d'abandonner le reste ainsi que les prisonniers (6).

Place des bagages pendant la marche en file.—Abstraction faite des inconvénients que nous venons de signaler, le train de bagages exigeait encore, même dans les terrains les plus favorables une surveillance contre les surprises éventuelles de l'ennemi et c'est ce qui devait guider dans le choix de la place à lui assigner dans la colonne. Il devait avant tout se trouver à proximité du soldat.

Jusqu'à la bataille de Cunaxa, chaque stratège avait toujours avec lui les bagages les plus nécessaires à sa troupe (7), mais il n'est dit nulle part où étaient placés ces bagages. Le jour du combat, une partie se trouvait très près de la troupe, puisque

(1) An. IV, 1, 13, 2, 20; III, 2, 27.—De Kep. Lac. XI, 2.—Cyrop. VI, 2, 25.

(2) An. I, 3, 7, III, 4, 26; VI, 5, 3.

(3) De Rep. Lac. XIII, 4.

(4) An. I, 10, 3; I, 13, 3, 30.

(5) An. IV, 1, 3; III, 2, 27 sq.; IV, 1, 24, 2, 9.

(6) III, 2, 27 sq.; 3, 1; IV, 1, 12-14.

(7) Xénophon ne le dit pas d'une manière formelle, mais cela ressort du livre I. de l'Anabase, (3, 1; 5, 11 sqq.) Ménéon et Cléarque sont arrivés à l'Euphrate deux jours avant Proxène et Cyrus; ils sont campés sous des tentes, et ont à leur disposition plusieurs ustensiles.

celle-ci, à la nouvelle de l'approche soudaine du Roi, put immédiatement prendre les armes de dessus les chariots et les bêtes de somme. La plus grande partie du train avec les approvisionnements paraît cependant avoir été en arrière de la colonne et l'avoir suivie lentement, puisqu'elle se trouvait encore au camp avec son escorte lorsque le Roi des Perses arriva pour piller (1).

Pendant la retraite et tant qu'ils marchèrent en colonne de route, les Grecs placèrent le train de bagages entre l'avant-garde et l'arrière-garde, tandis que, selon toute probabilité, des hommes formant l'escorte, marchaient à sa droite et à sa gauche (2). Si l'avant-garde ou une partie de l'armée prenait, dans la montagne, un autre chemin que celui que devait suivre l'arrière-garde, cette dernière restait seule à l'escorte du train et l'entourait (3).

Pendant les passages de rivières, les bagages avaient également leur place au milieu, entre l'avant-garde et l'arrière-garde (4).

Remarques.—Cyrus l'ancien faisait marcher ses troupes dans l'ordre suivant : 1^o Les éclaireurs ; 2^o la cavalerie ; 3^o le train de bagages ; 4^o la troupe de ligne (5).

Place des bagages pendant la marche en bataille.—Pendant la marche en bataille, les bagages restaient en arrière de la ligne ; ou, lorsque cet emplacement n'était pas tout-à-fait à l'abri des surprises, on les plaçait du côté qui paraissait offrir le plus de sécurité, ou qui était protégé par une rivière, etc. (6). Si ce dernier moyen était impraticable, on rangeait autour du train un nombre d'hommes proportionné à son importance, soit pour le protéger, soit pour le dissimuler aux yeux des ennemis (9). Quand l'armée était campée et qu'elle se mettait en mouvement pour de petites expéditions, les bagages restaient au camp avec une garde (7).

La place des bagages dans le carré est indiquée plus haut.

— *A continuer.*

(1) An. I, 10, 3, 5, 17.

(2) An. IV, 2, 9.—Cyrop. V. 4, 44 sqq.

(3) An. IV, 2, 1 à 13.

(4) An. IV, 3, 15, 26.

(5) Cyrop. VI, 3, 1.

(6) An. II, 2, 4.

(7) Cyrop. V, 4, 44 sq.

(8) An. VI, 4, 21 ; 5, 3.

L'Abbaye des Fontenelles

LÉGENDE DU XI^e SIÈCLE

QUATRIÈME CHAPITRE.

Les chagrins domestiques de Messire Jehan de Talmont.

Huit jours après les événements que nous venons de rapporter, un cavalier couvert de poussière, et dont la monture semblait exténuée de fatigue, mit pied à terre devant la porte de l'hôtel Saint-Paul, qui était alors le Palais des rois de France, et demanda le Sire de la Roche.

L'officier qui commandait les gardes l'accueillit poliment et le fit conduire à l'appartement du jeune capitaine par l'un de ses soldats. pendant qu'un autre prenait soin de sa monture.

Quelques minutes plus tard, le vieux serviteur, car c'était Anselme, était en présence de son seigneur.

Il lui raconta tout : le mariage de Iolande et les pompes qui l'avaient accompagné ; la surprise du château, le stratagème qui en avait fait ouvrir la porte, le combat et la mort du vieux châtelain. Il lui répéta textuellement les dernières recommandations de son père et termina en lui disant que quatre-vingts routiers du capitaine Phœbus se tenaient cachés dans les bois et l'attendaient, ainsi que leur brave chef ; enfin il lui apprit qu'il pouvait toujours compter sur la fidélité et le dévouement des vassaux du fief.

Rien ne saurait exprimer la douleur de Raoul en apprenant tous les malheurs qui étaient venus fondre sur lui. En effet, son infortune était complète ! il avait été atteint comme amant, comme fils et comme chevalier dans ce qu'il avait de plus cher ; il n'avait plus d'affection, et il avait tout perdu !...

Après quelques instants d'un véritable désespoir, pendant lesquels il pleura son père, maudit Iolande et se répandit en menaces contre Talmont, il devint plus calme ; et ce fut alors, que songeant à la fatigue que devait éprouver l'écuier qui avait chevauché huit jours sans se reposer, il le fit passer dans une autre chambre et donna des ordres pour qu'il fut pourvu à tous ses besoins.

Quand il fut seul, il réfléchit encore longtemps, et passa chez le Roi.

Philippe I^{er}, fils d'Henri I^{er}, n'est célèbre dans l'histoire que par la répudiation de sa femme, Berthe de Hollande et par l'enlèvement de Bertrade, femme de Foulques-le-Réchin, qu'il épousa malgré les protestations du clergé et l'excommunication qui les suivit ; mais s'il n'était pas un grand roi, il était un bon roi ! Il écouta en ami affectueux et en suzerain bienveillant le douloureux récit du Sire de la Roche, le plaignit, essaya de le consoler et finalement lui dit : Malheureusement, vous le savez, notre autorité et notre justice ne peuvent s'étendre et frapper aussi loin, mais apprenez-nous ce que vous avez résolu de faire, ou, demandez-nous ce que vous voudriez que nous fissions, et si c'est possible, foi de Roi, nous le ferons !

— Monseigneur, répondit Raoul, votre bonté me pénètre de reconnaissance, mais je ne vous demanderai que la permission d'obéir au dernier vœu exprimé par mon vénéré père, c'est-à-dire l'autorisation de quitter votre cour et de me rendre dans ma province, où je ferai appel au dévouement de mes vassaux pour reconquérir mon héritage et punir Talmont, ou bien, où je mourrai en l'essayant ; car c'est mon devoir, comme fils et comme chevalier !

Le roi songea une minute, et lui dit : — Vous avez raison ; vous devez aller reconquérir votre fief et punir Talmont, dont une chartre à notre sceau royal vous confèrera tous les biens ; car il est notre vassal, puisque la seigneurie de Talmont est un

fief de *franc-aleu* (1). Il vous sera remis en même temps une cédule pour le Sire de Saint-André, qui vient de lever à Montaigu, c'est-à-dire près de chez vous, une compagnie d'hommes d'armes pour notre service. Il lui sera enjoint par ce document de se mettre sous vos ordres avec sa troupe et de vous obéir comme à nous-même.

Raoul voulut fléchir le genou, le Roi l'arrêta, le baisa au visage et lui dit : Allez, cher Sire, que Monseigneur St Michel vous protège et que Dieu vous tienne en sa sainte garde !

Cependant, le seigneur de Talmont avait accompli son vœu, et rien ne s'opposait plus à ce qu'il coucha dans son lit, puisqu'ainsi qu'il l'avait promis au Sire des Fontenelles, il avait conquis le château de La Roche.

Après quinze jours passés à augmenter les ouvrages de défense de sa conquête, (car il s'attendait bien à être attaqué très prochainement par Raoul) ainsi qu'à licencier les vassaux qu'il avait fait venir de la seigneurie de Talmont et à recruter une troupe d'élite pour garder le château; il fit venir Iolande qui était restée auprès de son père, et il l'installa dans les appartements d'honneur, naguère habités par le vieux seigneur que nous avons vu mourir.

La nouvelle Dame de céans avait passé tout le jour à surveiller ses femmes et ses pages dans l'exécution des ordres qu'elle leur donnait pour l'arrangement de son oratoire, de la grande chambre à coucher que nous connaissons, et des autres pièces qui, dans sa pensée, devaient lui être exclusivement réservées; ainsi que cela avait eu lieu jusqu'à ce jour au château des Fontenelles où son seigneur ne la voyait qu'aux heures des repas; ayant pour elle tous les égards d'un chevalier mais aucune des attentions affectueuses et tendres d'un nouvel époux.

Le Sire de Talmont, de son côté, avait passé cette journée en chevauchées dans les environs, pour s'assurer que tout était tranquille dans le pays. Il rentra fort satisfait de toutes choses et de lui-même. Aussi le repas du soir se prolongea-t-il assez tard. Après le départ de Iolande l'on but à sa santé, à la gloire du nouveau seigneur et à la grandeur de sa postérité; ensuite

(1) Relevant directement de la Couronne, et héréditaire, à la condition de remplir exactement ses devoirs féodaux, notamment le service militaire.

de quoi Talmont et ses officiers firent une ronde sur les remparts. Ayant constaté qu'on faisait partout bonne garde le chevalier se dirigea vers son appartement.

Iolande était plongée dans une profonde et douloureuse rêverie quand sa porte s'ouvrit et Talmont entra sans s'être fait annoncer, comme il en avait l'habitude aux Fontenelles.

La jeune femme se leva brusquement et ses grands yeux étonnés lui demandèrent clairement ce qui lui procurait l'honneur de sa visite.

Son regard était si expressif que le chevalier répondit, avec une nuance d'embarras : Mais... je viens vous voir, Madame !

Elle s'inclina légèrement et se rassit. Son époux l'imita, et il y eut un silence. Un silence long et embarrassant pour tous deux ; enfin Talmont le rompit en disant : Vous faites vos prières bien tard aujourd'hui, Madame ?

— En effet, dit Iolande, en se levant avec empressement, il doit être fort tard ! C'est pourquoi je vous demanderai, seigneur, la permission de vous quitter pour aller dans mon Oratoire.

Talmont s'inclina en signe d'assentiment et la jeune femme sortit.

Elle dut prier avec une grande dévotion car il s'écoula plus d'une heure avant qu'elle ne revint.

Le chevalier resta d'abord quelque temps livré à ses réflexions, qui paraissaient tour à tour sérieuses ou gaies, car tour à tour, il souriait ou fronçait le sourcil. Ensuite il se leva et se promena dans la chambre ; et, toujours marchant, comme par distraction, il retira son ceinturon et jeta son épée sur un siège ; dans une autre évolution autour de la salle, il plaça son poignard à un panoplie ; un peu plus tard il frappa sur un timbre, un page parut, il se jeta dans un fauteuil et lui tendit la jambe sans parler ; mais le valet comprit, car il se mit à genou devant son maître et lui retira ses poulaines (1), qu'il remplaça par des

(1) Chaussures à long bec recourbé, inventées pour dissimuler la difformité de ses pieds, par Foulques-le-Réchin, Comte d'Anjou. Pendant les deux siècles suivants la mode s'exagérant comme toujours, ces incommodes chaussures arrivèrent à des dimensions si ridicules qu'elles provoquèrent une loi somptuaire et le blâme du Pape, lui-même.

chaussures moins fashionables mais plus commodes ! puis il regarda son maître, attendant de nouveaux services à rendre, mais dans ce moment, Talmont entendit certains bruits du côté de l'Oratoire et montra vivement la porte au page qui s'empresse de sortir.

Lorsqu'enfin Iolande rentra, le chevalier alla au devant d'elle et lui dit avec son sourire le plus gracieux : Vos prières ont été bien longues, noble Dame ?...

— Eh quoi ! fit-elle avec un geste effrayé, vous êtes encore ici, seigneur !...

— Mais, répondit-il toujours souriant et gracieux, n'ai-je pas rempli mon vœu ?...

— Je ne sais pas... Je ne vous comprends pas... balbutia-t-elle, je croyais que vous m'aviez assigné cet appartement, comme... le mien ?

— Comme le *nôtre* ! certainement, madame.

— Jamais ! repartit Iolande d'un ton péremptoire.

Messire Jehan passait pour solide sur les argons ? aussi ce *jamais* l'ébranla-t-il, peut-être, plus que n'eût pu le faire un coup de lance. Son sourire s'effaça, son front se contracta, tout son visage prit une expression assez laide ; cependant il n'éclata pas encore, et dit en essayant de dissimuler le tremblement de sa voix : Je vous inspire donc madame, uu éloignement bien profond ?

— Mieux que cela, Seigneur, repartit la courageuse amie de Raoul, avec un regard si méprisant, si provocateur et si haineux que la belle fille des Fontenelles en devint presque méconnaissable et que Talmont en recula. Mais elle voyait la lutte imminente, et en vraie fille de chevalier, elle portait le premier coup.

— Mieux que cela ! répéta-t-il lentement, sous le poids de l'injure... Comprenez-vous que vous m'insultez, Madame ?... Et savez vous, fit-il tout à coup d'une voix pleine de menaces, que je suis votre seigneur et votre maître, et que ma colère...

— Et que m'importe votre colère ! fit-elle avec cette expression de dédain qui excuserait un assassinat : Depuis que j'ai voulu vous ouvrir mon cœur et que vous m'avez repoussée ; depuis que pour avoir mes biens vous m'avez épousée ; depuis que vous avez pris ce château en trahison au lieu de l'attaquer en plein soleil comme un brave chevalier, comme le vieux sei-

gneur que vous avez tué l'a fait dix fois contre les Fontenelles ; depuis que pour reconquérir une lieue de forêt vous avez volé un fief ; depuis que vous avez fait tout cela, mon-seigneur, je vous méprise et ne désire que la mort !

Talmont, ivre de fureur, courut à son épée et la tira à demi du fourreau ; mais une pensée qui lui donna presque un sourire, l'arrêta : il repoussa le glaive dans sa gaine et s'avança vers Iolande.

Malgré tout son courage, la pauvre enfant ne put retenir un cri de terreur et recula jusqu'au fond de la chambre, poursuivie par son terrible époux.

Mais soudain, au moment où il étendait la main pour la saisir, elle le vit reculer, en fixant un regard plein de stupeur sur le mur, derrière elle. Un mouvement instinctif la fit se retourner : Tout un panneau de la boiserie avait disparu, montrant une large baie, sur le seuil de laquelle se tenait Raoul ; derrière lui était un chevalier, l'écuyer Anselme et le capitaine Phœbus, et après eux, une foule d'hommes d'armes dont on voyait les casques, les épées et les pertuisanes briller dans l'ombre.

Iolande crut à un miracle ! son regard s'éleva plein d'amour et plein d'ivresse vers son beau chevalier ; mais tandis que ses bras s'étendaient vers lui et que tout son être l'appelait, la matière réagit sur l'âme, trop de sang afflua à son cœur ou trop de bonheur l'envahit ; en un mot, son émotion si délicieuse qu'elle fût, la terrassa ; elle s'affaissa sur elle-même et perdit connaissance, mais le sourire sur les lèvres et le ciel dans le cœur !

Talmont, moins religieux et moins poétique, vit là, tout simplement, un passage secret qu'il ignorait ; il poussa une imprécation et courut à son épée. Mais Raoul plus prompt que lui, le saisit à la gorge avec son gantelet de fer et le renversa sous lui ; puis, tirant sa miséricorde : Rends-toi, lui dit-il, ou tu es mort ;

Toute résistance était impossible, le Sire de Saint-André, le capitaine Phœbus et un grand nombre d'hommes d'armes les entouraient, pendant qu'Anselme portait Iolande sur son lit.

— Recevez-moi à rançon ? articula péniblement Talmont, car il avait été presque étranglé par son ennemi.

— Pas de rançon ! s'écria Raoul en levant son poignard, rends-toi à merci ou tu es mort.

— Je me rends, balbutia le mari d'Iolande.

Alors le Sire de la Roche se releva et appela son écuyer :

— Anselme, lui dit-il encore tout palpitant de fureur, descendez ce félon dans le plus noir cachot du château, mettez lui des fers aux pieds, aux mains et un carcan au cou, et attachez-le à la muraille avec une chaîne d'un pied. Puis à Talmont : l'honneur et les lois de la chevalerie m'obligent à te recevoir à merci au lieu de te tuer, puisque tu préfères cela à la mort, mais il eut mieux valu pour toi mourir, parce que, je le jure ! à moins que Dieu lui-même me l'ordonne, jamais tu ne reverras la lumière du soleil. Sa Majesté le Roi m'a donné ton fief de Talmont, ajouta-t-il pour compléter sa vengeance, ta femme te hait, et toute la chevalerie te méprise parce que tu n'es qu'un traître et un félon ! maintenant, va-t-en !...

Dès que Talmont et ses gardes furent sortis, Raoul courut à Iolande. Elle était toujours évanouie, mais les couleurs revenaient à ses joues, sa respiration d'abord irrégulière et spasmodique était redevenue calme ; jamais elle ne lui avait paru si belle !... mais trop de gens les entouraient pour qu'il put lui donner de ces soins et lui murmurer de ces mots si doux que le cœur les entend toujours ; il fit appeler ses femmes et quitta sa chambre pour se rendre avec ses compagnons dans la salle des gardes où allait se tenir un conseil, car si le château était repris, la garnison, comme quinze jours plus tôt, ne s'était pas rendue.

Tout ce qui précède s'étant accompli dans les appartements seigneuriaux, Raoul et ses compagnons se flattaient que les soldards de Talmont n'avaient pas encore reçu l'éveil, mais il importait d'aviser, car les reîtres et les routiers de ce temps, tous gens de sac et de corde, avaient pourtant la probité de leur profession de mercenaires, c'est-à-dire qu'ils exécutaient fidèlement et loyalement, quelque péril qu'il y eût à le faire, la charte qu'ils avaient acceptée.

Raoul, le Sire de Saint-André et le capitaine Phœbus entrèrent donc en délibération sur le meilleur moyen à employer pour éviter un combat inutile.

— Parlez, capitaine, dit Raoul, vous connaissez les mœurs de ces hommes et vous nous êtes dévoué, quel est votre avis ?

— Nobles seigneurs, répondit Phœbus aux deux chevaliers, puisque vous me demandez mon opinion, je vous dirai : confiez-moi vos hommes d'armes et laissez-moi faire ; je m'engage à vous livrer la garnison désarmée ou à lui faire évacuer le château avant une demi-heure.

— Comment ferez vous ? demanda Saint-André.

— Oh ! très simplement, dit Phœbus, j'entrerai chez eux, et je leur parlerai. Or, ajouta-t-il avec une confiance que lui donnait la foi qu'il avait en son éloquence, souvent éprouvée dans des circonstances à peu près analogues, je sais comment il faut parler à ces braves ; et je ne doute nullement qu'après n'avoir entendu ils ne consentent à déguerpir, à moins que leur chef vienne vous offrir leurs services.

— Allez donc, dit Raoul, nous vous suivrons sans nous montrer, à moins que cela devienne nécessaire !..

— Phœbus forma immédiatement ses hommes et la troupe du Sire de Saint-André sur deux rangs, leur donna ses instructions, et ils s'acheminèrent en silence vers la salle où dormaient les soldats du château.

Au service de la Roche depuis plusieurs années, le capitaine connaissait parfaitement les êtres, surtout de cette partie des constructions ; il lui fut donc facile de prendre toutes les précautions que requèrait la circonstance pour que la surprise de la garnison fut complète.

Lorsqu'ils arrivèrent à la salle occupée par l'ennemi, Phœbus vit avec satisfaction que la porte était toute grande ouverte, ce qui le dispensait de l'enfoncer et lui permettait de voir tous les routiers couchés sur les deux lits de camp qui s'allongeaient tout le long de l'immense salle. Au fond était un grand lit à baldaquins, à rideaux de serge verte, qu'il reconnut fort bien, puisqu'il y avait couché pendant quatre ans. Des torches retenues aux murs par des mains de fer projetaient leur lumière rouge sur tout ce qui faisait saillie, dormeurs à demi noyés dans l'ombre, armes ou armures accrochées aux murailles.

Le capitaine entra résolument, la tête haute, son épée dans une main, sa masse d'armes dans l'autre, faisant résonner ses éperons sur les dalles ; les siens le suivaient l'épée haute ou la pertuisane croisée. Phœbus s'arrêta au milieu de la salle pendant que la tête de sa colonne continuait de marcher et ne s'arrêtait qu'au lit que j'ai mentionné. Tout l'espace compris entre les lits de camp se trouvant alors occupé, il commanda : halte ! A ce commandement tous ses hommes s'arrêtèrent et toutes les armes en s'inclinant menacèrent les soldats couchés, qui gardaient l'immobilité de la stupéfaction, et, il faut le dire, de la

frayeur; car toute résistance était impossible et ils ne savaient ce que voulaient ces hommes deux fois plus nombreux qu'eux mêmes, armés, cuirassés, bardés de fer, tandis qu'ils étaient surpris à moitié nus, au milieu de leur sommeil. Trois ou quatre d'entre eux eurent pourtant un mouvement instinctif de résistance. Mais Phœbus leur cria de sa voix de bataille :

— Pas un mouvement ! pas un geste ! le premier qui essaie de se lever est mort !... Excepté le capitaine, ajouta-t-il d'un ton plein d'aménité, avec lequel je causerais avec plaisir.

L'officier, qui n'était pas moins ahuri que ses soldats, profita de l'invitation pour sauter en bas de son lit et s'habiller à la hâte, mais quand il voulut prendre son épée, l'un des soldats de Phœbus la lui enleva et plusieurs autres le poussèrent vers leur chef qui le salua... gracieusement.

L'histoire a bien conservé le mémorable discours du célèbre capitaine Phœbus, mais la crainte d'allonger ce récit m'engage à le supprimer, il me suffira de dire qu'il proposa trois choses aux routiers : Rendre leurs armes et être conduits cinq par cinq de l'autre côté du pont-lévis avec injonction d'avoir à quitter le fief avant le point du jour ; être cloués contre le mur à coups de pertuisanes, non plus par cinq mais tous ensemble et immédiatement ; ou bien, enfin, de déchirer la charte souscrite avec Talmont et d'en signer une nouvelle avec le Sire de La Roche. Ce fut cette dernière proposition qui fut acceptée, et d'enthousiasme ! cependant par excès de précaution, Phœbus fit enlever toutes les armes avec promesse de les restituer à leurs propriétaires le lendemain, quand la charte serait signée.

Et ce fut ainsi que le Sire de La Roche rentra en possession de son héritage. Quand le vieux Sire des Fontenelles apprit la capture de Talmont et la perte de sa conquête, il demanda son épée, se leva impétueusement, fit un pas,... et tomba mort d'apoplexie.

CINQUIÈME CHAPITRE

La première Croisade.

Iolande était retournée au château paternel, où elle était maintenant Dame suzeraine, puisque son mari était captif et que son père était mort.

Depuis plus d'un an le Sire de la Roche avait pris possession de la seigneurie de Talmont et en avait confié la garde au fidèle Anselme.

Le bois litigieux n'était plus contesté. Par qui l'eut-il été ? par Iolande ! Je ne suppose pas que la jeune Dame y songeât jamais, à moins que ce ne fut pour aller y chercher des souvenirs ou y promener ses rêveries ?

Raoul l'y a-t-il rencontrée, guidé par les mêmes pensées ? je l'ignore absolument, car la légende n'en parle pas !

Un jour, un grand cri retentit par toute la France : *Dieu li volt ! Dieu li volt !* (Dieu le veut) entendait-on répéter de toutes parts. Sous le chaume comme sous le plafond sculpté, devant l'âtre de la chaumière comme autour de la cheminée monumentale du château, dans les bois, dans les champs, dans les ha-meaux et dans les villes ; parmi les seigneurs et les manants, parmi les artisans et les soudards, on ne parlait que d'un grand voyage en Orient pour conquérir Jérusalem.

La France, si accessible à tout ce qui est noble, audacieux ou poétique, à tout ce qui est vaillant et généreux ! La France toute entière a tressailli à la voix de Pierre l'Hermitte prêchant la croisade, et faisant passer dans toutes les âmes l'enthousiasme qui remplit la sienne pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Les nobles dames partagent ces sentiments pieux, et dans tous les châteaux on les voit brochant de leurs blanches mains les écharpes ou les oriflammes qu'un bien-aimé fera peut-être flotter sur les remparts de la ville Sainte.

Le voyage doit être long, les périls grands ! Il faudra non-seulement vaincre le Sarrazin, mais encore le désert, la faim, la soif ; faire de longues marches dans un climat brûlant, sous un

ciel torride, affronter les maladies les plus meurtrières, la peste, la lèpre et le typhus ! Mais qu'importe tout cela au courage des Croisés ? *Dieu le veut !* Hésiter, serait une honte ! ne pas se croiser serait une lâcheté ! Aussi, tous ceux qui ne sont pas impérieusement attachés au sol ou au foyer domestique répondent-ils par de grandes acclamations au Pape et à Pierre l'Hermite qui leur crient : *Dieu le veut !*

La croisade décidée au concile de Plaisance, (1) fut définitivement ordonnée au mois de novembre de la même année (1095) à celui de Clermont-Ferrand, à l'issue duquel, le Pape Urbain II la prêcha lui-même, concurremment avec Pierre l'Hermite.

Cet homme était déjà vieux et de petite taille, rapporte-t-on, mais il se faisait remarquer par le feu qui brillait dans ses yeux et cette éloquence du peuple qui enlève les masses. Après avoir été soldat, il s'était retiré dans un hermitage auprès d'Amiens, qui était sa ville natale. Bientôt il l'avait quitté pour faire un voyage en Terre-Sainte. Là, il avait eu à souffrir, et il avait vu souffrir tous les autres pèlerins, de la cruauté et du fanatisme des Turcs ; il avait vu la profanation des lieux Saints et il en avait été profondément ému. Il conféra avec Siméon, le vénérable patriarche de Jérusalem, qui lui déclara qu'il n'y avait rien à attendre des Grecs, qui dans le cours des dernières années avaient perdu plus de la moitié de leur empire. « Eh bien, dit Pierre, donnez-moi les lettres pour le Pape et pour les différents princes d'Occident, dans lesquelles vous exposez les souffrances de l'Eglise ; et moi, pour le remède de mon âme, j'irai les leur porter, je les verrai tous, je les exhorterai tous, et j'en obtiendrai quelque secours. » Il passa ensuite la nuit dans l'Eglise du Saint-Sépulcre, et il eut, dit-on, une vision de Jésus-Christ, qui lui promit son assistance pour l'accomplissement de son grand projet. Arrivé à Rome, ou plutôt auprès de Rome, la ville éternelle étant occupée par les ennemis du saint Siège, l'Empereur Henri IV de Germanie et l'anti-pape, Guibert de Ravenne, (Clément III) Pierre remit au pape Urbain II la lettre que lui adressait le Patriarche de Jérusalem. Sa Sainteté lui promit son secours, et l'Hermite monté sur un âne, parcourut l'Italie, puis la France, prêchant partout la guerre sainte et soulevant l'enthousiasme partout.

(1) 1^{er} mars 1095.

Le premier croisé fut Aymar, évêque du Puy en Velay, qui, lorsque le pape cessa de parler, se leva, et vint au saint Père, devant lequel il mit un genou en terre, lui demandant avec sa bénédiction, son congé pour aller en Terre-Sainte. Non-seulement Urbain II le lui accorda mais il le nomma Vicaire Apostolique de l'expédition. L'exemple d'Aymar fut immédiatement suivi par les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui annoncèrent au Pape que leur maître était prêt à partir pour le *grand passage* avec plusieurs milliers de ses sujets ; Hugues, frère du roi Philippe I^{er} fut aussi l'un des premiers à s'enrôler sous la bannière du Christ, et après lui vinrent Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, et ses deux frères, Baudouin et Eustache, le fils du Comte de Boulogne, Robert, duc de Normandie, un autre Robert, dit le jeune, fils de Robert le Frison, Comte de Hollande et de Flandre, Etienne, Comte de Blois, Baudouin du Bourg, fils du Comte de Rethel, Baudouin comte de Hainaut, Isoard comte de Dic, Raimbaud comte d'Orange, Guillaume comte de Forez, Enguerrand de Concy comte d'Amiens, Etienne comte d'Aumale, Rotrou comte du Perche, Hugues comte de Saint-Paul, etc. La foule des seigneurs et des chevaliers qui prirent le même engagement était si grande que pour se distinguer d'entre les autres, ils se placèrent une croix sur l'épaule droite, d'où leur vint le nom de *croisés*.

Plus tard, quand leur innombrable armée se mit en route, les seigneurs furent obligés d'adopter des signes particuliers pour rallier leurs gens autour d'eux. Ce fut là l'origine des armoiries ; et c'est aussi de ce temps que datent les noms de famille.

Après leurs prédications en Auvergne, Urbain II et Pierre l'hermite passèrent l'hiver, à Arles, en Provence et au printemps suivant ils vinrent à Angers. Là, Pierre parlant du haut de la chaire dit à la noblesse : Renoncez à vos luttes homicides, cessez de vous combattre et de vous détruire les uns les autres ; suspendez vos coups, tournez les yeux vers l'Orient et voyez le Sarrazin souiller de sa présence les lieux consacrés par celle de Jésus ! voyez-le, faisant paître ses troupeaux immondes sur la montagne sainte et dans le jardin des oliviers, injuriant, maltraitant et même martyrisant les pèlerins de Bethléem ! Voyez la ville sainte où le Christ a prêché la paix, la justice, l'amour et la charité au pouvoir des mécréants qui insultent à la Vierge Marie et se moquent de tout ce que vous respectez, de tout ce

que vous honorez ici-bas, de tout ce que vous croyez saint et sacré. Unissez-vous donc pour reconquérir la terre qu'arrosa le divin sang. Plus de haine, plus de guerre, plus de fureur ici, car ici, c'est la France ! ici, c'est la Patrie ! chaque coup que vous portez, la blesse ! quand vous frappez, c'est le sang d'un frère qui coule ! Là-bas, ce sera le sang d'un ennemi ! Vous combattez ici pour conquérir ou pour défendre des biens terrestres, mortels, périssables ! Là-bas vous combattrez pour conquérir les mêmes biens, et de plus, des biens éternels ! Ecuyers, vous deviendrez chevaliers, par la grâce du Seigneur et la valeur de votre bras ; chevaliers, vous deviendrez comtes, ducs ou rois ! et ceux qui mourront, auront conquis une couronne encore plus glorieuse et plus belle, ... celle qui ne se donne qu'au ciel, la couronne du martyr ! Leur nom restera à jamais glorieux et illustre, toute leur postérité se vantera légitimement d'avoir eu un ancêtre, soldat ou martyr dans la guerre sainte. Enfin, du haut des cieux, le Christ regardera avec amour, lui qui est mort pour le genre humain, ceux qui viendront mourir pour lui ! Partez donc, Dieu l'ordonne ! Dieu le veut ! Et avec d'immenses clameurs, le peuple répétait : *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

Plus d'ennemis, plus de malheureux dans vos souterrains, s'écriait à son tour le Pape Urbain, plus de passions ardentes, plus de convoitises criminelles, plus d'intérêts terrestres qui vous divisent et vous arment les uns contre les autres ! Vous avez tous été rachetés, nobles et vilains, amis et ennemis, par l'immolation d'un Dieu ; le saint et sublime sacrifice de la croix, vous a fait tous frères, puisqu'il vous a fait chrétiens ! Ouvrez donc vos cachots, faites tomber les chaînes de vos captifs et marchez ensemble, allez tous à la conquête de la ville sainte et du Saint-Sépulcre. Dieu vous y appelle par ma voix, Dieu vous y attend, Dieu le veut ! Et le peuple remplissait l'air du cri : *Dieu le veut !*

Raoul s'était rendu à Angers comme toute la noblesse, et l'on pourrait même dire, toute la population de cent lieues à la ronde ; car jamais on ne vit pareille affluence de monde, ni avant, ni depuis, dans la capitale d'Anjou.

Son âme ardente et généreuse fut immédiatement conquise par les propositions du célèbre pèlerin et la parole éloquente du Souverain Pontife. Cependant il ne pouvait songer sans colère à délivrer Talmont : Pourtant, se disait-il, Dieu me le commande, car c'est Dieu qui nous parle par l'organe de son vicaire !... Ah !

pourquoi lui ai-je dit ces fatales paroles : « si Dieu ne me le commande, jamais tu ne reverras la lumière du soleil ! » eh bien ! Dieu me le commande aujourd'hui !... Mais pourquoi regretter ces mots ? Ne les eussè-je pas prononcés, que l'ordre d'en haut n'en serait pas moins venu !... Et puis-je refuser d'obéir à Dieu ? Talmont est une bonne lance, quand il s'agit de combattre pour le Christ et la très sainte Vierge ; puis-je retirer un défenseur à leur cause ?... Ai-je le droit de dérober à la chevalerie la part de gloire ou d'honneur qu'il peut lui fournir par sa vaillance ?...

Il se disait cela et cent autres choses pareilles, en chevauchant seul en avant de ses hommes d'armes, lorsqu'il retournait à La Roche, déjà décoré de la croix rouge des soldats du Christ.

Mais il est l'époux indigne de Iolande !... que faire ?...

Alors du vallon qu'il dominait en suivant le chemin monta la voix d'un pâtre qui criait : Dieu le veut !

N'est-ce pas à lui seul que je dois la mort de mon noble père ! se disait-il encore, sans sa trahison, le cher vieillard m'aurait discerné la plus belle récompense que pussent me mériter mes exploits ; il m'eut pressé sur son cœur en me disant : je suis fier de toi, mon fils !... Que décider ?...

Alors des profondeurs du bois, du haut de la colline, du fond de la vallée, du bord du chemin qu'il suivait et du lointain de l'horizon il entendit répéter : Dieu le veut !

Quand il traversait une cité, un village, un hameau, en voyant sa croix tout le monde lui criait : Dieu le veut !

Et quand il arriva sur son Domaine, tous les vassaux de son fief qui accouraient à sa rencontre, lui jetèrent comme un cri de bienvenu : Dieu le veut ! Dieu le veut !

Que sa volonté soit donc faite ! dit-il avec un grand soupir.

En effet, le lendemain, le capitaine Phœbus lui amena son prisonnier.

Le Sire de la Roche le reçut dans la salle d'honneur du château, où il s'était entouré de tout ce qui pouvait donner plus de solennité à cette grande entrevue.

Il était vêtu d'une longue robe de velours que serrait à la taille un ceinturon brodé d'or, supportant une épée dont le fourreau était aussi richement brodé ; son chapeau était de pourpre avec des glands d'or, et l'on reconnaissait le chevalier à la cote de maille qui lui couvrait les jambes, à ses éperons et à sa

chaîne. Cette chaîne eut été réputée un chef-d'œuvre d'orfèvrerie même en notre temps ; et son poignard fabriqué, comme sa chaîne, au pays d'Orient, était un véritable bijou. Il était assis sur l'un de ces meubles droits, si majestueux et si noble qu'on appelle « fauteuils à la Dagobert, » et qui ont l'air de trônes ; un dais à riches tentures surmontait l'estrade du haut de laquelle il dominait ses officiers, ses pages et les premiers vassaux de son fief, admis à assister à cette solennelle audience. Vingt hommes d'armes uniformément et richement vêtus se tenaient debout derrière son siège ; enfin, tout autour de l'immense salle se dressaient de brillantes armures, qui semblaient autant de chevaliers assistant muets, appuyés sur leur lance, au grand acte de miséricorde et de pardon qu'allait accomplir le jeune Sire.

Talmont fut amené devant lui, encore chargé de chaînes.

Le délabrement de son costume, sa barbe inculte, l'obscurité dans laquelle il était plongé depuis plus d'un an, le régime auquel il était soumis, le poids de ses fers, et plus que tout cela peut-être, la nature de ses pensées, lui avaient donné l'apparence d'un spectre. Ses yeux offusqués par la lumière clignotaient constamment, ses jambes tuméfiées par la pression des fers et par le manque d'exercice, pouvaient à peine le porter, et sa grande taille courbée sous le poids de son infortune ou de ses douloureuses méditations, ne savait plus se relever. Enfin, il avait des plaies sanglantes au cou, aux chevilles et aux poignets, partout où le fer avait usé l'étoffe des vêtements et mordu la chair dans chaque mouvement qu'il faisait !

Malgré son juste ressentiment, le Sire de la Roche fut ému de l'état de son ennemi.

— Chevalier, dit-il gravement après l'avoir considéré pendant une minute avec commisération, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ qui m'en a donné l'ordre par la voix de son Auguste représentant, le Pape Urbain second, je vous rends sinon à la liberté, du moins à la vie et à la lumière, si vous voulez accepter les conditions que je vais vous soumettre ?..

— J'accepte ! interrompit Talmont d'une voix creuse.

— Attendez de connaître...

— Tout ! tout ! plutôt que cette nuit éternelle ! plutôt que la solitude ! plutôt que ces fers qui me brûlent et plutôt que l'om-

bre qui me visite... que ce vieillard qui me réveille toutes les fois que je vais m'endormir... !

Le tremblement de tout son corps, sa bouche restée béante après qu'il eut fini de parler, ses yeux inquiets et hagards, lui donnaient un aspect misérable et insensé qui faisait mal à voir.

— Ecoutez-nous d'abord, chevalier, reprit Raoul avec bonté. Alors, dans un discours concis, mais clair et expressif, il résuma les allocutions de Pierre l'Hermitte et du Saint-Père, et puis il ajouta : Si nous vous avons convaincu, et si vous voulez nous donner votre parole de demeurer notre prisonnier jusqu'à ce que votre mort ou la nôtre vous délie de votre serment, et si, de plus, vous consentez à vous *croiser* avec nous, c'est-à-dire, à nous accompagner en Terre-Sainte, vos fers vont tomber ; vous ne retournerez plus dans votre cachot, et vous serez libre dans ce château. Plus tard, dans quelques jours, quand vous aurez recouvré vos forces et cette énergie dont vous avez fait jadis un si malheureux usage, si vous voulez aller à Angers ou en quelque autre lieu où Sa Sainteté et le grand Pèlerin qui l'accompagne prêcheront la guerre sainte, nous vous le permettrons, et nous ajoutons, que vous vous y rendrez en noble équipage ! car, bien qu'il soit convenu que vous devez rester notre prisonnier parce que nous ne nous croyons pas le droit de vous absoudre de la mort de notre vénéré père, nous avons résolu de vous traiter ici et en croisade avec tous les égards dûs à votre rang, à votre valeur et à votre infortune. En un mot : Vous serez notre frère d'armes ! acceptez-vous ?

— Qu'on me retire mes fers ! dit Talmont en étendant les bras avec le bruit sinistre que produisaient ses chaînes dès qu'il faisait un mouvement.

Le Sire de la Roche fit un signe, et ses chaînes lui furent ôtées.

Alors se traînant plutôt qu'il ne marcha à Raoul, le Sire de Talmont mit un genou en terre, prit et baisa la main du seigneur de la Roche en signe de vasselage ou au moins d'hommage ; et déjà transformé par ce court instant de liberté, il redressa sa haute taille, et la paupière humide, le sein gonflé d'une émotion qu'il n'avait jamais connue :—Sire de La Roche, dit-il, vous êtes grand et magnanime ! aussi, est-ce sans honte, aussi, est-ce avec fierté que je vous engage ma foi et me proclame devant tous—Vous m'entendez, hommes d'armes, pages, vassaux

manants?—que je me proclame devant tous votre homme lige ! Ma vie vous appartient ; je demeurerai votre prisonnier jusqu'à ce que la mort de l'un de nous deux me délie de ce serment ; mais je désire et j'espère, que ce sera vous, noble seigneur, qui aurez à verser une larme sur le cadavre de celui que voulez bien élever aujourd'hui à la dignité de frère d'armes, et qui tâchera de vous obliger à le regretter, en vous prouvant qu'il n'était pas indigne de tant de générosité !

SIXIÈME CHAPITRE

Cinq ans plus tard.

Le Sire de la Roche et le Sire de Talmont, accompagnés par deux cents hommes d'armes et plus de cinq cents manants, vassaux ou serfs des seigneuries de la Roche, des Fontenelles ou de Talmont, sont partis pour la Terre-Sainte depuis cinq ans.

Deux pèlerins traversant le pays, ont, à deux époques différentes, donné des nouvelles aux Fontenelles, des Sires de La Roche et de Talmont ainsi que des gens qui les accompagnaient. Ils ont raconté la marche désordonnée des deux armées commandées par Pierre l'Hermitte et par *Gauthier-sans-Avoir*, et finalement leur destruction ; puis le voyage des croisés, ou de la troisième armée conduite par Godefroy de Bouillon, son héroïsme et ses travaux devant Antioche, dont le siège dura six mois et enfin son départ pour Jérusalem.

La vérité m'oblige à dire que les nouvelles relatives au Sire de Talmont furent accueillies par Iolande avec une grande froideur, tandis que celles qui concernaient le Sire de la Roche l'émurent profondément. D'ailleurs les unes et les autres étaient bonnes ! Les deux chevaliers s'étaient distingués dans plusieurs rencontres, jouissaient de l'estime des princes et de la considération de toute l'armée. Tout le monde eut ignoré que le Sire de Talmont était prisonnier sur parole du Sire de la Roche, s'il ne l'eut souvent déclaré lui-même ; car les deux seigneurs couchaient sous la même tente, vivaient de la même vie et combattaient toujours côte à côte ; ils s'étaient réciproquement sauvé

la vie, et leur fraternité les avait rendus aussi célèbres dans l'armée que leur grand courage.

L'on était au commencement de janvier de l'an 1,100, la journée avait été glaciale et la nuit tombait.

On entendait les loups affamés hurler à la lune, qui montait au ciel à mesure que le soleil disparaissait à l'horizon ; de grands vols de corbeaux tournoyaient au-dessus des arbres de la forêt, et tout à coup plongeaient et disparaissaient dans la ramée sans feuilles ; ils avaient établi leur gîte pour la nuit. Quelquefois on entendait, dans le lointain, le brame plaintif d'un cerf ou d'une biche ; toutes les braches des arbres noirs étaient chargées de stalactites de glace, étincelantes comme des diamants ; l'eau des douves et des étangs était gelée ; la terre était dure et sonore comme si le froid l'eût métallisée. Excepté le hurlement des loups et le croassement des corbeaux, tout était silencieux et morne. Bien loin, à l'horizon, ou du sein de la forêt, fumait la cheminée de quelque pauvre toit de manants ou la hutte de quelque bucheron.

Au milieu de ce grand panorama de l'hiver, le château des Fontenelles dressait ses hautes murailles grises et ses tours au pied noir mais au front couronné d'un cercle oblique, qu'on eût pu croire d'argent ; c'était le dernier regard du soleil à la noble demeure.

L'on ne voyait autour, ni serviteurs, ni gardes, rien ! que le grand édifice de pierres se drapant lentement de ténèbres, comme s'il eût eu froid lui même. A l'intérieur, les gens du château entouraient l'âtre, et les sentinelles sur les remparts s'étaient réfugiées dans leurs poivrières pour échapper à la bise et à la froideur du soir.

De temps à autre, un coup de vent secouait les bois chauves ; en entendait alors les branches craquer ou se rompre, et puis un frémissement d'une minute et comme un long soupir... après quoi, tout redevenait silencieux.

Le soldat qui veillait à la poterne jetant un regard par la meurtrière de sa guérite de pierre vit dans ce moment un homme de haute taille, qui se dirigeait hativement vers le château. Malgré les premières ombres de la nuit, il le reconnut pour un pèlerin, à son large chapeau, à sa longue robe et son bourdon. Lorsqu'il arriva au fossé, la sentinelle lui cria : qui vive !

— Un pauvre pèlerin revenant de Terre-Sainte ! répondit le voyageur.

— Soyez le bienvenu ! dit le soldat, en va vous ouvrir et vous abaisser la *passerelle*.

En effet, cinq minutes plus tard, un étroit pont-levis, à l'usage des piétons, permit au pèlerin de franchir la douve et d'entrer au château, où un bas-officier le reçut courtoisement, et l'introduisit dans une salle où de nombreux serviteurs attendaient en se chauffant que la cloche du beffroy sonnât l'heure du souper.

Dès que l'on reconnut dans le nouvel hôte des Fontenelles un pèlerin revenant de Terre-Sainte, tout le monde l'entoura en l'accablant de questions, car chacun avait un parent ou un ami au pays d'Orient. Pendant que tout en se chauffant, il répondait de son mieux aux questions qu'on lui adressait de vingt côtés en même temps, Marie-Louise, la fille du vieil Anselme, que Iolande avait attachée à son service particulier, quitta la salle et courut prévenir sa noble maîtresse de l'arrivée du voyageur.

La Dame de Talmont... (Dois-je lui donner ce nom ?) ordonna aussitôt qu'on l'introduisit auprès d'elle.

Elle l'attendit pleine d'anxiété, et son cœur battit violemment quand elle entendit les pas lourds du pèlerin résonner sur les dalles du corridor. Elle allait donc avoir des nouvelles !...

Lorsqu'ils furent en présence, il s'inclina profondément.

— Asseyez-vous, bon pèlerin, dit Iolande en lui montrant un escabeau, car vous devez être bien fatigué, accomplissant un si long voyage par cette saison rigoureuse. Il obéit en saluant de nouveau et remercia la châtelaine de l'hospitalité qu'elle lui donnait et de l'accueil bienveillant qu'elle daignait lui faire.

— Maintenant, dit Iolande ne pouvant maîtriser plus longtemps son impatience, dites-nous ce que vous savez du pays d'Orient et des Croisés ?

— Noble Dame, répondit-il, lorsque je quittai l'armée nous venions de prendre Jérusalem.

— Jérusalem est conquise ! s'écria Iolande.

— Oui, noble châtelaine, dit-il, la ville sainte est conquise, nous y sommes entrés le 15 juillet de l'an de grâce 1099, et Godefroy de Bouillon, notre illustre chef, y a été proclamé roi, le 23^e jour du même mois. Mais, continua-t-il, nous avons subi de lourdes pertes pendant le siège ; notre armée était réduite à

quarante cinq mille hommes et le Turc se défendait avec un grand courage; d'un autre côté, la disette et la maladie aggravaient encore nos maux... malgré tout, et grâce à la valeur des soldats du Christ ainsi qu'au dévouement d'un groupe de chevaliers commandés par le Sire Raoul de Concy, nous avons fini par vaincre les infidèles.

— Et que firent ces chevaliers dont vous venez de parler ?

— Ils s'introduisirent dans la ville, en escaladant pendant la nuit des rochers escarpés qu'on croyait absolument infranchissables, et attaquèrent l'ennemi par derrière tandis que toute l'armée l'attaquait de front, ce qui amena une diversion, dont l'armée profita, mais l'élan devint surtout irrésistible, quand nous les vîmes paraître sur le rempart, nous criant : Ville conquise ! ville gagnée ! (1)

— Oh ! que c'est beau ! interrompit la châtelaine, et que je voudrais être un chevalier pour faire des choses pareilles.

— J'ai appris, reprit le pèlerin, que c'était devant la Dame de Talmont que j'étais appelé à l'honneur de parler, ainsi m'empresserai-je d'ajouter que lors de la prise de la ville, le Sire de Talmont qui combattait sous la bannière de La Roche et conduisait les troupes de ce seigneur, s'est couvert de gloire !

— Et où était donc le Sire de La Roche, lui-même ? s'écria Iolance en se levant tout à coup, horriblement pâle et saisie d'un terrible pressentiment.

— Il avait accompagné le Sire de Concy, répondit le pèlerin, et notre Seigneur Jésus-Christ a décerné la palme du martyr à tous ces héros ! Ils prirent la ville, mais tous furent tués... c'est-à-dire que dans sa justice suprême, Dieu leur ouvrit les portes de son divin Paradis !...

Il fut interrompu par un cri d'angoisse ; puis, la Dame chancela en portant la main à son cœur et tomba sans mouvement sur le parquet.

Grand fut l'émoi dans tout le château Ses femmes la déposè-

(1) Ce fait d'armes de Raoul de Concy est historique mais il ne s'accomplit que lors de la troisième croisade, et à Acre. Nous le plaçons ici parce que les besoins de notre récit le demandent, mais nous nous empressons de ratifier le fait en signalant l'anachronisme dont nous nous rendons volontairement coupable.

rent sur son lit tandis qu'on courait chercher le chapelain, qui joignait à ses fonctions sacrées celles de médecin du fief.

Le vieux prêtre examina Iolande et déclara tristement, mais nettement, qu'elle était morte.

Alors le désespoir des serviteurs fit explosion, car la jeune chatelaine était très bonne et très aimée. Les corridors retentirent de sanglots et de cris de douleur; chacun voulut voir encore une fois le visage aimé de sa belle maîtresse, et depuis l'écuyer jusqu'au plus humble valet, chacun monta, éteignant le bruit de ses pas, comme s'il eut craint de troubler son sommeil... hélas, éternel ! Ils vinrent tous considérer à travers leurs pleurs son front blanc et pur, ses beaux cheveux blonds qui, formés en bandeaux sur son front avant de descendre en deux longues tresses sur son corsage, tranchaient comme de l'or sur la pâleur maître de son visage et la blancheur de son suaire.

Enfin, la funèbre procession s'acheva. Il ne resta plus auprès du corps de Iolande que le Chapelain récitant les prières des morts et Marie-Louise avec l'une de ses compagnes qui donnaient les *réponds*. Quand il eut fini, le vieux Chapelain posa un crucifix d'argent sur la poitrine de la morte, croisa ses mains, étendit sur elle un grand signe de croix et se retira.

La nuit avançait, tout bruit avait cessé dans le château, l'on n'entendait plus rien que le vent qui gémissait sous les voûtes, ébranlait les portes dans leur alvéole de pierre ou pleurait aux croisées. L'on eut dit, qu'après les serviteurs, c'était maintenant la vieille demeure qui sanglottait !

Les deux filles qui gardaient le cadavre à la clarté de dix chandelles de cire, cherchaient dans la prière un refuge contre la terreur de pareilles veillées quand arrive minuit. Si une porte oubliée se fermait bruyamment, poussée par le vent, elles se regardaient épouvantées et restaient pantelantes d'émotion et de frayeurs surnaturelles jusqu'à ce que tout fut redevenu silencieux; si la bise sifflait dans les creneaux ou secouait un vitrail, elles se saisissaient la main, se regardaient atterrées, et quand le bruit avait cessé, elles se disaient à voix basse : c'était le vent !..

Mais tout à coup, la morte se redresse, le cadavre se lève !..

Les deux servantes éperdues, affolées de terreur, s'élancent dehors; Marie-Louise veut crier, mais sa gorge trangulée par l'épouvante ne laisse échapper aucun son, ses jambes se dérobent

sous elle et elle tombe sans connaissance, pendant que sa compagne s'enfuit.

Cependant Iolande qui n'était qu'évanouie regarde autour d'elle avec étonnement, la fuite des servantes, ces nombreuses lumières, ce vêtement blanc... ! elle ne comprend pas !... Elle porte la main à son front où elle éprouve une grande douleur, mais sa pensée lui échappe, elle l'interroge et elle semble se dérober... elle ne se rappelle rien !... Elle se lève et descend de son lit. Dans ce moment le crucifix que le chapelain avait placé sur sa poitrine glisse, et tombe à ses pieds avec un bruit qui attire son regard... Cette vue évoque ses souvenirs !... Elle recule, en fixant le crucifix avec terreur et haine ;

C'est pour lui que Raoul est mort ! Raoul qu'elle ne reverra jamais !—Qui peut dire quelle succession rapide de pensées désespérées et fatales la poussèrent au crime qu'elle commit ? Personne, excepté Satan, peut-être ?

Le fait est, qu'après avoir reculé de deux ou trois pas, tenant toujours son regard implacable rivé au crucifix, elle serra son suaire trainant autour de sa taille, et s'élança tout à coup avec un cri de fauve, foulant aux pieds, frappant du talon, avec une fureur qui était devenue du délire ou de la rage, le symbole auguste, l'emblème sacré de notre sainte Foi. Bientôt une prostration complète de tout son être succéda à sa criminelle exaltation, elle se traîna jusqu'à son lit, sur lequel elle tomba de nouveau, privée de sentiment.

Mais son évanouissement fut court : une voix qui n'était pas de ce monde, l'appela deux fois. La malheureuse chatelaine ouvrit les yeux et vit devant elle Lucifer lui-même. Elle crut à quelque horrible rêve et détourna la tête, mais alors elle entendit distinctement Satan lui dire : Sacrilège, tu m'appartiens, suis-moi ?

— Jésus ! murmura-t-elle. Ce n'était pas une évocation, mais seulement une interjection, balbutiée sans pensée, cependant Satan recula, et elle comprit alors combien son crime était affreux, en voyant combien ce nom était puissant. Mais comme sa pauvre tête brisée de douleur ne pouvait plus donner asile à sa pensée, elle retomba dans sa torpeur. Satan redoutant un repentir qui pouvait la sauver, lui saisit le bras et voulut l'entraîner, mais quand elle sentit sa main qui la brûlait, Iolande éperdue, les cheveux épars, les pupilles entourées de ce cercle

blanc qu'y dessinent les grandes terreurs, s'écria : Raoul ! Raoul, à moi !...

Au même instant parut à côté d'elle un chevalier vêtu d'une armure d'argent, que recouvrait une tunique d'une étoffe lumineuse et diaphane, à travers laquelle sa cuirasse avait des reflets pareils à ceux de la lune. Son épée pendait à son côté, mais il portait à la main une arme plus terrible, c'était un rameau vert, la palme des martyrs.

— Rends-moi cette femme ! dit-il au diable.

Quand il parla, Iolande osa élever ses regards jusqu'à son visage ; c'était bien les traits de son Raoul, mais illuminés, transfigurés par une atmosphère céleste ; sa beauté était surhumaine, sa voix avait des accents angéliques, la pauvre créature que Satan entraînait reconnut un élu, et elle lui adressa un regard d'adieux d'une douleur inexprimable.

— Le Seigneur, reprit Raoul, m'a permis de la sauver, parce que comme la Madeleine, elle a beaucoup aimé ! rends-la moi donc ?

— Elle m'appartient ! s'écria l'ange révolté, en l'entraînant toujours, et Dieu n'a pas le droit...

Le martyr le frappa de sa palme avant qu'il ne finit d'articuler son blasphème et Satan poussa un rugissement de douleur, qui fit trembler le château jusque dans ses fondements. Mais il ne se dessaisit pas de sa proie et répéta : Elle m'appartient, car elle a foulé aux pieds l'image du Christ !... Elle est sacrilège...

Alors il se passa quelque chose de surnaturel et de divin !

Le chevalier recula d'un pas en ouvrant les bras, et une autre Iolande, mais plus radieuse et plus belle que ne l'avait jamais été la première, sembla se séparer d'elle même, et s'élevant lentement du sol sur lequel le diable traînait un cadavre inerte, elle vint se reposer, à la façon des nuages, sur les grands sommets, sur le sein du martyr, qui l'enfermant dans ses bras et la couvrant de sa palme comme d'un bouclier, dit à Lucifer qui entraînait toujours le cadavre de la châtelaine : Prends le coffre, maudit ! j'emporte le trésor ; garde son corps, moi, j'emporte son âme.

Et il y eut communion des deux esprits

Et ils perdirent leur forme humaine !

Et ils se confondirent et se convertirent en une seule flamme

Et cette flamme s'élança vers le ciel, par la voûte entr'ouverte comme un portique, au-delà duquel apparaissait la Trinité Sainte, rayonnant au milieu d'inombrables légions d'anges, tandis que les Séraphins et les Chérubins voilés de leurs ailes pour n'être pas éblouis par la majesté de Dieu, entouraient le Saint des Saints, le trône du Très-Haut, en chantant des cantiques pour l'âme sauvée.

Satan poussa un grand cri et se voila la face, quand il vit le ciel ; et puis il cracha aux quatre angles de la chambre, et quatre jets de flammes s'attachèrent aux parois, brûlant le granit des murs comme de la paille et communiquant dans une minute l'incendie à tout le château.

C'est à peine, dit la légende, si ses hôtes nombreux eurent le temps de s'enfuir avant que l'immense édifice n'offrit plus aux regards qu'un gigantesque amas de ruines.

Or, c'est sur l'emplacement couvert par ces décombres qu'un Sire de Talmont, rentré en possession des biens de cette maison par grâce souveraine, fit élever cette Abbaye en l'an 1390 de Notre Seigneur Jésus-Christ.

COMTE A. de VERVINS.

Saint-Louis, 25 Mars 1879.

NOTRE-DAME DE MALONE

I

Au centre de Malone (1),—ville aux gracieuses collines, aux voies larges, aux grands arbres, aux résidences princières, aux jardins fleuris,—s'élève avec orgueil, dans un vert bocage, en face d'un parc planté de beaux érables, d'ormes et de tilleuls, l'église canadienne, Notre-Dame de Malone, qui couvre de son ombre protectrice la blanche maison du pasteur.

Sans doute, Notre-Dame de Malone n'est pas un monument, mais elle est très convenable, et si, d'un côté, les généreux Canadiens de cette ville ne pouvaient faire moins pour le Dieu caché qui daignait venir dresser sa tente au milieu des leurs, et habiter parmi eux, ils ne pouvaient, de l'autre, faire davantage.

Du reste, comme cette église n'est pas encore revêtue des ornements que son style comporte, la description que nous allons en faire paraîtra nécessairement incomplète.

(1) Malone, situé au nord de l'Etat de New-York, à dix milles de la frontière canadienne, compte 4400 habitants et 380 familles ; il y a 40 ans. on n'y trouvait, d'après les souvenirs de ceux qui vinrent s'y établir alors, que 500 habitants et 80 à 90 maisons. Cette ville, assise sur de gracieuses collines, se blottit, comme dans un nid de riche feuillage, sur les deux rives abaissées de la rivière Salmon, protégée de trois côtés, à l'est, à l'ouest et au sud, par des hauteurs couvertes de gazon, qui ne manqueront pas d'être bientôt envahies par le flot de la population toujours croissant. Malone possède une belle académie, huit écoles de district, 2 journaux hebdomadaires, le *Franklin Gazette* et le *Malone Palladium*, une cour de justice, une prison, un grand nombre d'avocats, 9 médecins, dont un, qui n'est pas le moins recommandable, est

Notre-Dame de Malone est gothique, avec style de l'architecture ogivale secondaire; la façade est du XIII^e siècle. Six pilastres, remplissant le rôle de contreforts, s'élèvent de la base jusqu'au fronton; les quatre pilastres internes forment les côtés des trois portes, et les deux extrêmes sont surmontés chacun d'un clocheton. De chaque côté des portes latérales s'ouvre une fenêtre svelte et élancée. Les pilastres de la grande porte, qui doivent être convertis en faisceau de colonnettes et s'élever au-dessus du tympan de la porte centrale, encadrent la grande fenêtre, destinée à recevoir un balcon et divisée en plusieurs légers meneaux; ces meneaux sont surmontés de trèfles posés gracieusement les uns au-dessus des autres. La porte principale est couronnée d'un tympan composé d'arcades ogivales, la fenêtre, d'une rosace; et le fronton, flanqué de ses deux clochetons, porte fièrement dans les airs la croix qui fait la honte des protestants et le scandale des gentils (1). Les trois ouvertures, non closes, que nous venons de mentionner, conduisent sous le vestibule ayant également trois portes par où l'on entre dans le lieu saint.

canadien-français, J. A. Cardinal, élève gradué, avec grande distinction, à l'université Laval.

Ajoutons 2 banques, 3 compagnies d'assurance, 40 à 50 magasins, 4 grands hôtels, des boutiques de tous genres, des fonderies, et, ce qui constitue la principale richesse industrielle de cette ville, beaucoup de fabriques de draps et de tanneries, surtout de tanneries.

Il y a 7 églises, dont 2 sont catholiques: Notre-Dame, qui est celle des Canadiens, et Saint-Joseph des Irlandais. L'église Saint-Joseph, bâtie sur une haute colline, dans un des plus beaux quartiers de Malone, a été commencée en 1871 par M. l'abbé J. Sherry. La même année on en posa la pierre angulaire. On fait encore l'office divin dans le soubassement, en attendant que l'intérieur du corps principal soit terminé. Le corps de cette église a 98 pieds sur 36; le sanctuaire, 25 sur 29; les deux côtés de la tour 18 sur 16; la tour, 17 sur 17.

L'intérieur en est très beau.

Les travaux sont poussés activement sous l'habile direction du curé, M. W. Rossiter.

Avant Notre-Dame et Saint-Joseph, il y a eu deux églises catholiques à Malone, la première bâtie par M. l'abbé McCabe, et la seconde par M. l'abbé Thèves, missionnaire français.

(1) Les protestants remplacent très souvent la croix qui brille au sommet des églises catholiques par une girouette, éloquent emblème de l'inanité de leur symbole et des continuelles variations de leurs doctrines.

L'intérieur de Notre-Dame n'est pas achevé ; il y manque plusieurs détails de sculpture et de peinture, mais les proportions de l'ensemble, les divisions et les lignes principales offrent déjà un beau coup d'œil. Ce sera un chef-d'œuvre d'art religieux auquel on ne trouvera rien de comparable dans le diocèse d'Ogdensburg. Le corps de l'enceinte se compose de la grande nef et de ses collatéraux, ceux-ci se terminant à l'entrée du sanctuaire par un mur droit où s'appuient deux autels. La grande nef, dont le prolongement forme le sanctuaire, est entourée de nombreuses colonnes sveltes, dont les chapiteaux donnent naissance à des faisceaux de nervures irradiant sous la voûte légère, pour la soutenir et en rompre agréablement la monotonie. La nécessité a fait ajouter un jubé qui, par une heureuse disposition, forme au corps de l'enceinte une gracieuse ceinture. L'autel se dresse majestueux sur le fond droit du sanctuaire. Le plan du sanctuaire s'étend au-dessus de celui du chœur, et l'autel, élevé de trois degrés, domine l'un et l'autre. Le tombeau est creux et repose sur une série de colonnettes, tandis que le haut de l'autel est appuyé sur trois gradins fuyants, et composé d'une suite de niches aux frontons aigus et garnis de petits clochetons. Toutes ces lignes imposantes s'harmonisent heureusement avec le fond, qui se compose de trois grands panneaux surmontés d'ogives trilobées, servant comme de cadres à trois belles statues, celle de la bienheureuse vierge Marie, patronne de l'église canadienne, au centre, celle de saint Joseph, patron de l'église universelle, à droite, et à gauche, celle de saint Jean-Baptiste, patron de la grande famille canadienne. Sept grandes lancettes percées de chaque côté éclairent d'une douce lumière toutes les parties de ce temple, qui fait le plus grand honneur et à l'architecte,—lequel n'est autre que le pasteur même,—et aux Canadiens qui lui ont prêté un généreux concours.

Telle est Notre-Dame de Malone.

Elle est là, debout, sur sa haute colline, au milieu de ses enfants, qui se sont groupés autour d'elle et la ceignent comme d'une couronne. Ce n'est pas une figure que nous employons à plaisir ; car les quatre cent cinquante familles canadiennes qui habitent Malone, un peu dispersées au cœur même de la ville, forment pourtant, vers les extrémités, des groupes distincts dans lesquels n'a pénétré jusqu'ici que très peu l'élément étranger : c'est le *Flat*, à l'est ; la *French Hill*, au sud ; au sud-ouest, le *Dépot* ; au nord, la *Plaine*. Tous ces groupes se trouvent à prox-

imité, presque à l'ombre de Notre-Dame, à l'exception de la *Plaine*, qui en est cependant encore assez rapprochée pour que tous ses habitants aient à Notre-Dame un accès des plus faciles.

II

CRÉATION DE NOTRE-DAME DE MALONE.

Nous n'avons vu jusqu'ici de Notre-Dame de Malone que l'aspect physique ou matériel. On conçoit que ce n'est ni le plus noble, ni le plus éloquent. C'est sous son aspect moral et religieux qu'il faut la montrer, pour l'honneur du pasteur et des ouailles, pour l'édification et l'encouragement des fidèles, en particulier des Canadiens, qu'ils soient au Canada ou dans les Etats-Unis.

Pour annoncer ce nouveau point de vue, nous avons employé le mot *création*,—un peu ambitieux peut-être pour un titre,—mais c'est à dessein. Il rend notre idée; car, en général, aux Etats-Unis, on ne construit pas une église catholique comme au Canada, avec le puissant secours de la loi; on n'y trouve pas une paroisse toute formée ou déjà prête à recevoir l'existence. Oh! non. Là, le prêtre est seul, seul avec son énergie, son courage et sa confiance en Dieu, comme dans le désert. Il faut qu'il frappe le sol, qu'il le creuse, le travaille, non seulement au physique mais encore au moral, pour en faire sortir, à la sueur de son front, une église et des fidèles. Or, Dieu sait comme le sol étranger est ingrat, et comme celui des âmes, longtemps négligé, se dessèche et s'endurcit!

Oui, c'est bien ainsi, en plein désert, sur un sol rebelle, au milieu des ronces et des épines, que l'homme de Dieu vient mettre le pied, pour faire sortir du néant, avec les pierres sacrées du temple, une moisson de héros.

N'est-ce pas là une création ?

Or, ce qu'on peut dire en général de la plupart, de la presque totalité des paroisses canadiennes des Etats-Unis, on doit le dire *a fortiori* de celle de Notre-Dame de Malone: ça été une création.

En effet, nul champ n'avait été plus longtemps négligé, plus entièrement abandonné aux opérations ténébreuses de «l'homme

ennemi» qui étouffe la bonne semence ; nul bercail plus exposé à la fureur des loups ; nul groupe, en un mot, dans lequel « l'adversaire » des hommes par excellence, le « lion rugissant », n'avait fait plus de victimes. On s'en convaincra facilement si l'on considère que la population canadienne du nord de l'Etat de New-York, une des premières à émigrer du Canada, fut cependant une des dernières à recevoir les secours religieux dont elle avait tant besoin. Il en est résulté qu'elle s'est plus qu'ailleurs mêlée à la population protestante, qu'elle en a pris plus facilement la langue, les idées et les mœurs, ou, si elle est restée isolée, qu'elle a cédé bien vite aux instincts pervers de la nature et roulé misérablement dans l'abîme de l'ignorance et de la dégradation. Or, parmi tous ces groupes infortunés se distinguait tristement celui de Malone, au point qu'il était considéré comme un type du genre, et s'agissait-il de donner une idée de la misère morale de quelqu'une des populations canadiennes de cette vaste région, on l'assimilait plus ou moins à celle de Malone, et... *basta!* Mais Dieu eut pitié de cette multitude : *misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem.*

Pas plus tard qu'en 1865, il inspirait à un prêtre savant et zélé, l'abbé J. B. Legrand, successivement professeur de philosophie à Bruges, missionnaire au diocèse de Chartres, supérieur de l'orphelinat de Vigna Pia, à Rome, la généreuse pensée de se consacrer aux missions de l'Amérique (1). Prompt à obéir, il traverse l'Océan en 1865, se rend à Albany, se présente au « Maître de la moisson, » avec ces paroles sur les lèvres :

—Me voici, envoyez-moi : *Ecce adsum, mitte me.*

Il fut en effet envoyé au Corbeau et chargé en même temps de Centreville et de ses annexes. C'était une mission immense, abandonnée depuis longtemps. En six mois, il réussit à la relever et à la rattacher au divin Maître. L'évêque d'Albany ayant eu

(1) M. Legrand naquit à Tourcoing, France, département du Nord, le 24 juin 1824, fête de saint Jean-Baptiste, dont il porte le nom. Il fit son cours classique à Saint-Omer et son cours de théologie à Bruges, où il fut ordonné prêtre en décembre 1847, et enseigna la philosophie pendant quatre ans. Après avoir étudié le droit canon à Rome, il entra comme missionnaire dans le diocèse de Chartres, qu'il quitta au bout de trois ans pour devenir supérieur de l'orphelinat de Vigna Pia, à Rome. Deux ans après, atteint des fièvres romaines, il rentra en France pour se rétablir, et se voua aux missions de l'Amérique.

connaissance de ses succès, le supplia d'aller évangéliser Keeseville et Ausable Forks, où se trouvaient environ 700 familles canadiennes-françaises, dispersées sur une étendue de 30 milles carrés. Au bout de trois ans, Ausable Forks ayant été détaché de Keeseville, le champ du zélé missionnaire, déjà beaucoup amélioré, était devenu trop étroit. Lui-même le sentait comme tout autre. Souvent, livré à ses réflexions, il contemplait le vaste pays qui composait alors le diocèse d'Albany, cherchait les établissements canadiens, allait et revenait de l'un à l'autre, pour voir quel était le plus délaissé et par conséquent le plus digne de son choix.

Ses regards s'arrêtèrent sur Malone, dont il connaissait déjà et les misères et la réputation. C'est là que j'irai, se dit-il à lui-même, si Dieu le veut; puis, se rendant bientôt auprès de son évêque, il lui découvrit ses pensées et son dessein.

— Monseigneur, ajouta-t-il, Dieu m'a donné la santé et les forces, envoyez-moi à Malone.

L'évêque eut beau lui représenter la pauvreté des habitants de cette localité, et leurs tristes dispositions, lui mettre sous les yeux les difficultés presque insurmontables qu'il aurait à rencontrer, le missionnaire persista, supplia, fit tant qu'il obtint sa mission; et il arrivait plein d'ardeur à Malone le 29 novembre 1868.

Il se dirigea naturellement vers la maison du curé, qui était M. J. Sherry, aujourd'hui curé de Clayton, Rosière et cap Vincent, N. Y. Ce bon prêtre, désolé de l'apathie de la presque totalité des Canadiens de sa paroisse, avait toujours désiré l'arrivée d'un prêtre français et l'érection d'une paroisse canadienne-française à Malone. Il s'empressa donc de convoquer à son presbytère les principaux Canadiens-français de la ville, tous ceux qui étaient demeurés fidèles et qui avaient des bancs dans son église. C'était du nouveau, à Malone, quelque chose d'inattendu que la présence d'un prêtre français exclusivement dévoué aux Canadiens. Pour des gens qui n'alléguaient d'autre prétexte de s'éloigner de l'église, que celui de la langue et de la nationalité étrangère, c'était une bonne fortune, une grâce d'en haut, un signe de miséricorde et d'espérance. Eh bien, malgré tout cela, combien croyez-vous qu'il s'en trouva pour accueillir le pasteur que Dieu leur envoyait? Douze, oui, douze Canadiens sur environ 550 familles canadiennes que contenait alors la vaste mission de Malone!

M. Legrand ne pouvait s'étonner de rien, puisqu'il s'attendait à tout ; et comme la foi qui transporte les montagnes était bien établie au fond de son âme, il n'eut pas besoin, comme le héros de Virgile devant ses quelques compagnons échappés du naufrage, de feindre l'espérance (1). Cette espérance, il l'avait : ceux-ci aujourd'hui, se dit-il, les autres demain.

Donc, sans faire aucune allusion ni montrer le moindre étonnement, le nouveau missionnaire s'adressa aux douze élus, tout comme s'ils eussent été seuls en Israël, leur fit connaître l'objet de sa mission, ses projets, et il termina ainsi :

« Mes amis, je ne suis point venu vous demander de l'argent, ni un ménage, ni un cheval ou une voiture, puisque j'ai déjà tous ces objets, qui seront ici demain. Je vous laisserai cependant l'honneur et le mérite de faire votre part : si vous le voulez bien, fournissez-moi un petit logement, le plus humble possible, qui ne vous coûte pas plus de cinq à six dollars par mois ; soit, soixante-douze dollars par année, répartis sur plus de 550 familles. Eh bien ! qu'en pensez-vous, mes braves ? »

La réponse se fit attendre un peu ; on hésitait. On trouvait M. le curé bien généreux... Mais l'argent était rare... les temps étaient durs... On connaissait bien des gens qui ne pourraient ou ne voudraient rien donner... Bref, si M. le curé voulait louer une maison, il en était bien libre ; mais il ne devait point compter sur l'aide des Canadiens de Malone.

— Très bien, répondit le nouveau curé, je me logerai moi-même ; je suis venu à Malone pour y rester, et j'y resterai.

En effet, dès le lendemain, après avoir visité rapidement les divers quartiers de la ville, il se décida, non plus à louer, mais à acheter une maison, à l'est du Parc, et comme si déjà l'œuvre eût paru devoir se faire par enchantement, il en convertit tout de suite une partie en chapelle. C'est là qu'il disait la messe sur semaine et qu'il entendait les confessions ; le dimanche, l'office se faisait à Saint-Joseph des Irlandais : messe et vêpres solennelles avec sermon le matin et le soir.

On venait, petit à petit... on venait, et le curé marchait de l'avant.

Il songeait à bâtir une église, et en effet dès la fin de l'hiver, au mois de mars 1769, il achetait un vaste terrain, sur lequel,

(1) *Spem vultu simulat... Enéid. I. 209.*

dans sa pensée, malgré tant d'apparences contraires, devait s'élever bientôt Notre-Dame de Malone.

Le zèle a de ces élans quelquefois qui sont folie aux yeux des hommes et sagesse aux yeux de Dieu. M. Legrand était fou aux yeux des hommes, aux yeux des Canadiens, des Irlandais et même des Yankees.

— Peut-on se lancer ainsi dans une telle entreprise, se disait-on les uns aux autres... Mais le Père Legrand—c'est le titre que l'on donne souvent ici tout aussi bien au prêtre séculier qu'au religieux—mais le Père Legrand ne calcule donc point !... Qui va payer ce terrain ? Qui va bâtir cette église ? Les Canadiens sont trop indifférents à tout cela, pour y mettre un sou ; et fussent-ils le mieux disposés du monde, ils sont trop chiches, les Canadiens, et trop pauvres, en un mot trop gueux pour bâtir une église. Il n'y eut pas jusqu'à certains prêtres qui ne trouvassent à redire. Pleins de bonnes intentions, mais plus familiers peut-être avec la prudence du serpent qu'avec la simplicité de la colombe, ils ne voyaient dans cette marche forcée vers le but qu'une extravagance, admirable, il est vrai, dans un sens, mais une extravagance. M. Legrand, selon eux, ne pouvait point aller jusqu'au bout ; il tentait l'impossible. C'était l'homme de l'évangile, qui ne calculait pas, dont on pouvait dire d'avance avec dérision : « C'est celui-là qui a commencé à bâtir et qui n'a pu achever : » *Quia hic homo coepit aedificare et non potuit consummare* ; mais le pis, c'est que tout serait bientôt vendu à vente forcée, au grand scandale des protestants et des catholiques.

On était tellement convaincu de tout cela, que l'on crut devoir faire à l'évêque de pressantes remontrances. L'évêque en fut frappé, tellement qu'il écrivit sans retard à l'imprudent curé de Malone pour lui dire : Arrêtez ; je vous défends d'aller plus loin. Vous ne réussirez point, c'est impossible, etc., etc.

L'épreuve était grande et imprévue. Jusque là toutes les difficultés étaient venues du côté des hommes, ou du diable, ce qui n'avait rien que de naturel et même d'encourageant ; mais cette fois, l'obstacle, invincible par lui-même, semblait partir d'en haut, puisque l'autorité, qui parlait, a puissance et grâce pour gouverner.

Cependant l'ardent missionnaire, le cœur gonflé, les yeux pleins de larmes, lisant et relisant la lettre fatale et en pesant avec attention chaque mot, ne pouvait s'empêcher de se répéter

à lui-même le raisonnement qui l'avait si bien soutenu jusque là : Dieu veut le salut des gens de Malone comme celui de tous les autres hommes ; il en veut donc les moyens ; or le premier de ces moyens, c'est une église où ils puissent entendre la parole et être compris ; donc Dieu veut cette église. Si Dieu la veut, elle se fera.

Puis, reprenant courage, il met la lettre dans sa poche, et part pour Albany.

Il va droit à la porte de l'évêque. En l'apercevant, l'évêque, qui vit bien de quoi il s'agissait, lui tendit la main en disant :

— Père Legrand, c'est impossible ; tout le monde me le dit.

— Et pourtant c'est possible, répondit le prêtre à demi-voix.

— Père Legrand, demandez-moi n'importe quelle paroisse. Choisissez dans tout mon diocèse le poste qui vous convient, et je vous le donne, mais ne songez pas à bâtir une église à Malone ; c'est impossible.

— Monseigneur, me promettez-vous bien réellement de me confier la paroisse que je vous demanderai ?

— Je vous le promets.

— Eh bien, reprend le missionnaire en se jetant à genoux, je vous demande Malone !

L'évêque ému le prit par le bras pour le relever, et lui serrant la main.

— Père Legrand ! Père Legrand !... Eh bien, allez à Malone.

Rien de plus pressé, le dimanche suivant, que d'annoncer à ses paroissiens l'heureuse nouvelle et d'inviter ceux qui chômaient à venir travailler à l'église dès le lendemain. On commençait bien un peu à s'occuper de l'église, à venir aux offices, etc., mais l'élan ne s'était pas encore communiqué à la masse inerte, et de plus, on n'avait pas de confiance ; on se défiait même. A des gens ainsi disposés, il fallait montrer une œuvre déjà prospère, presque achevée.

Il n'y eut donc pas foule le lendemain, lundi, sur le terrain de l'église, c'est-à-dire que vers les neuf heures du matin le curé, qui commençait, en attendant, à préparer les voies, vit arriver

deux vieillards, armés de leur pelle : c'était François Aubry (1) et Gonzalve-J. Paquin.

Honneur à ces deux braves, qui seuls entre mille, pauvres, et chargés d'années, répondirent à l'appel ; qui les premiers mirent la main à l'œuvre de Dieu. Que leurs noms soient gravés sur le marbre ; qu'ils passent de bouche en bouche, de génération en génération, jusqu'aux derniers Canadiens français qui habiteront Malone.

Avec l'aide de quelques enfants de 10 à 12 ans, que le curé, selon le récit de l'évangile, alla chercher dans les rues pour les inviter à travailler à la vigne, on eut bientôt raison des plantes, des pruniers et des pommiers en fleurs qui ornaient le futur siège de Notre-Dame ; car c'était un jardin.

Le 14 mai (1869) on commençait à jeter les fondations de l'église.

Pour que rien ne languît, le curé vendit son cheval et sa voiture, \$300.00 ; emprunta \$300.00 du Rév. Père Edm. de Pauw, \$300.00 d'Eusèbe Lalime, \$300.00 de Sam. Aubry ; alors il doubla, tripla le nombre des ouvriers et poussa l'ouvrage avec la plus grande vigueur.

C'en fut assez. La plupart des Canadiens, voyant enfin que l'impossible devenait réel, se rendirent. La main-d'œuvre devint abondante, les offrandes augmentèrent, et telle fut la rapidité du travail que le 13 juin, on put bénir la pierre angulaire (2), et que deux mois après, le 15 août suivant, on célébrait la première messe à Notre-Dame de Malone.

En trois mois, du 14 mai au 15 août (1869), l'œuvre chimérique de l'église de Malone se trouvait accomplie. Sans doute, il restait beaucoup à faire, il n'y avait pas encore de chassis, ni de portes, ni d'autre autel qu'une charpente en bois brut, mais il y avait des bancs déjà, que l'on vendit très bien le jour même, et la

(1) François Aubry demeure encore à Malone.

Il a servi dans la guerre de 1812. Agé de 84 ans, il est encore droit, frais, gai, toujours un peu original et catholique fervent. Vous le voyez, le dimanche, quelquefois la semaine, arriver à Notre-Dame, d'un pas aussi lesté et aussi ferme que celui du soldat de 1812.

(2) La bénédiction de la pierre angulaire fut faite par Mgr Wadhams, alors vicaire général du diocèse d'Albany. Ce fut une fête à Malone ce jour-là. La collecte rapporta \$256.00.

statué de Marie, due en grande partie à la piété des dames de la paroisse (1), semblait rayonner de joie au fond du sanctuaire. On était chez soi enfin, on le sentait, on en était heureux; tous les paroissiens se trouvaient là, le jour de l'Assomption, comme si chacun eût tenu à prendre solennellement possession de son nouveau domaine; la joie du cœur rayonnait sur tous les fronts, il y eut comme un frémissement, un transport d'enthousiasme, quand la voix du prêtre résonna tout à coup sous l'humble voûte. Mais ce fut bien autre chose, quand le curé, pleurant de bonheur, se tourna vers son peuple pour lui adresser la parole: l'auditoire tout entier fondit en larmes.

Nous ne pouvons raconter de point en point l'histoire de Notre-Dame de Malone depuis ce grand jour jusqu'à aujourd'hui; nous ne choisirons dans cette période de 11 ans que deux sujets principaux: la retraite de 1869 et la fondation de la société Saint-Jean-Baptiste. Mais pour donner une idée des généreuses dispositions des paroissiens de Notre-Dame, nous reproduisons le tableau financier du 15 août, où nous sommes, au 25 décembre de la même année (1869): Bancs, \$1074.73;—Statue de l'Enfant Jésus, \$20.81;—Statue de saint Joseph, \$106.50;—Chandeliers, \$37.00;—Collecte des dimanches et des fêtes, \$310.00;—Collecte de la retraite, \$184.26; Souscription pour achever l'église, \$1108.98. Si l'on ajoute à cela \$169.38 donnés pour la statue de la sainte Vierge, et les \$244.85 déposés sur la pierre angulaire, on aura \$3,150.51 fournis dans les quatre mois qui suivirent l'ouverture de leur église par les Canadiens de Malone, ces Canadiens si farouches, disait-on, si *rough*, si misérables, et si pauvres, même à leurs propres yeux, qu'ils ne se sentaient pas capables, six mois auparavant, de louer une maison, à six dollars par mois, pour loger leur pasteur. L'année suivante, ils ont donné à Notre-Dame, par souscriptions ou autrement, \$4,378.19.

Il faut dire que l'exemple partait de haut, car le curé, qu'on avait vilipendé et traité de voleur, dans les mauvais jours qui précédèrent le 15 août, avait fourni les statues de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et du Sacré Cœur, quatre statues d'anges, les tableaux du chemin de la croix (\$150.00); et pendant ce temps-là l'ornementation du chœur, l'autel, la chaire, les réparations et l'ameublement du presbytère se faisaient à ses propres frais.

(1) Elles avaient fourni \$169.00, en petits versements de 10 cents.

III

LA RETRAITE DE 1869.

Jusqu'ici, l'œuvre de l'église et celle des âmes avaient dû marcher de front, puisque l'une est nécessaire à l'autre ; mais comme on avait maintenant un lieu de réunion, un chez soi religieux, un autel, un confessionnal ouvert, une table sainte toujours dressée, l'œuvre des âmes devait prendre les devants, puisque c'est pour elle que l'autre existe. Aussi, dès le 15 août, le zélé pasteur dirigea-t-il tous ses efforts de ce côté, et pour donner à cette œuvre capitale une base plus solide et plus durable, résolut-il de préparer les voies pour une retraite générale, qui aurait lieu le plus tôt possible. En effet, dès le commencement de novembre (1869), le Père Resther et le Père Langcake, jésuites, arrivèrent à Notre-Dame, et le curé annonça l'ouverture des exercices : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.*

Le premier jour, l'église était presque remplie, et l'on augurait bien de l'avenir ; mais dès le deuxième jour, le nombre des assistants commença à diminuer, et il diminua tellement que le quatrième jour des exercices, il n'y avait presque plus personne autour de la chaire ou du confessionnal.

Les missionnaires s'étonnaient de ce phénomène spirituel, si contraire à ce qui arrive ordinairement dans les paroisses qui reçoivent pour la première fois la grâce privilégiée de la retraite. Le curé était au désespoir. Il priait, il gémissait devant Dieu, le suppliant d'avoir pitié de son peuple.

Le samedi soir, les missionnaires, profondément affligés, et perdant toute espérance, déclarèrent au curé qu'ils songeaient au départ ; que le terrain n'était pas prêt, qu'il fallait défricher encore en attendant patiemment qu'il plût à Dieu d'y laisser tomber la pluie abondante de ses grâces ; qu'ils reviendraient volontiers plus tard, mais qu'ils croyaient devoir, pour le moment, aller prêcher la parole du salut à des hommes mieux disposés à la recevoir.

Le curé pria, supplia les Pères, les larmes aux yeux, de rester encore, de ne pas secouer ainsi la poussière de leurs souliers sur sa malheureuse paroisse. Il leur représentait que l'esprit de Dieu, rapide comme l'éclair, peut tout créer, et renouveler à chaque

instant la face de la terre ; que ses chers paroissiens, après tout, avaient encore, comme tout le monde, la grâce de pouvoir prier, ce qui suffisait pour conserver l'espérance ; que lui-même espérait encore.

— Demain est dimanche, ajouta-t-il, peut-être que ce sera le jour du triomphe ; il faut donc attendre et faire un suprême effort.

On avait de bonnes raisons de part et d'autre. Du reste, il fallait bien remettre le départ au lundi ; mais le directeur de la retraite déclara qu'il ne prêcherait pas le lendemain.

— Dans une telle circonstance, ajouta-t-il, c'est à vous, M. le curé, de frapper à la porte des cœurs et de faire entendre un solennel avertissement.

Le curé voulut, mais vainement, laisser la tâche aux missionnaires ; ils persistèrent dans leur résolution.

Le lendemain, à la grand' messe, après une nuit passée dans la réflexion et la prière, le curé, pâle, ému, la douleur dans l'âme, les larmes dans les yeux, monte en chaire. Il jette tout autour de son église, sur ce peuple rebelle à la grâce, un regard plein de commisération et de pitié ; puis, rappelant toute son énergie :

« J'ai eu dans ma vie, dit-il, plusieurs jours de bonheur, dont le délicieux souvenir a souvent dissipé bien des douleurs et des chagrins.

« Le premier de ces beaux jours est celui où, après avoir reçu, sur les genoux de ma mère, les premiers éléments de la vie chrétienne, après avoir été nourri par le ministre sacré du lait de la plus pure doctrine, il me fut donné de m'approcher de la table sainte, de faire ma première communion.

« Le deuxième beau jour de ma vie, surpassant encore le premier, est celui où, parvenu à l'âge mûr, après avoir reçu l'onction sainte et l'imposition des mains, il me fut donné de monter à l'autel pour la première fois. Quelle allégresse, quels transports éprouva mon âme lorsque, à ma voix, Jésus-Christ mon sauveur daigna descendre sur l'autel, entre mes mains ; lorsque je pus l'offrir comme un don à Dieu son père, en sacrifice d'adoration, d'action de grâces, de propitiation et d'impétration ! Quel bonheur, grand Dieu ! j'éprouvai lorsque, ayant déjà communiqué moi-même, je me tournai vers le peuple et que je vis, prosternés à la table sainte, attendant de moi le plus grand de tous les biens, mon père chéri, ma mère bien aimée, mes tendres frères et mes sœurs ! Je fus comme ravi jusqu'au ciel ; je me sentais heureux.

« Je crois pouvoir dire que je goûtai un peu plus tard un bonheur plus doux encore, car il est plus doux de pardonner, de rendre une âme heureuse, que de jouir seul. Ce fut le jour où un pécheur vint humblement se jeter à mes pieds, me faire le triste, le lamentable récit de ses égarements, et implorer de moi un pardon éternel et sans repentance. Je levai la main, je prononçai les paroles sacramentelles : Je t'absous de tes péchés. Des larmes de joie et de bonheur coulèrent abondamment de mes yeux quand je vis ce pauvre pécheur transformé en enfant de Dieu. De coupable il était devenu juste, d'esclave de satan il était devenu enfant du ciel.

« Je croyais, mes chers amis, pouvoir espérer un bonheur plus grand que tous les autres ; je l'attendais, je le voyais venir : le bonheur de transformer tous les Canadiens de Malone, tous les paroissiens de Notre-Dame, de les purifier, de faire de tous mes enfants enfin, — car le pasteur est un père, — autant d'enfants bénis du ciel. Convaincu de ma faiblesse, j'ai appelé à mon secours deux religieux, deux apôtres de la société de Jésus. Ils sont au milieu de vous depuis plusieurs jours, offrant sans cesse au Seigneur des prières ardentes, prêchant la parole, faisant appel au cœur adorable de Jésus... Mais la froideur et la résistance qu'ils rencontrent les déconcertent ; ils songent à se retirer pour aller consacrer leurs efforts à des paroisses plus dociles et mieux disposées.

« Grand Dieu ! vais-je trouver la plus grande affliction de ma vie là où j'espérais goûter le plus grand bonheur ? Le jour qui devait être pour moi le plus beau de tous les jours sera-t-il le jour de la plus amère douleur ?

« J'adore vos desseins éternels, ô mon Dieu, et me soumetts à cette épreuve, la plus rude de toutes.

« Mais, Seigneur, si vos malheureux enfants de Malone ne peuvent pas être attirés à vous par les tendresses de votre cœur adorable, peut-être le seront-ils par la pensée de ce qui les attend au dernier jour.

« Vous l'avez dit, Seigneur, ils vous verront un jour descendre du ciel, entouré de gloire et de majesté, sur une nuée éclatante, armé de la justice. Que deviendront-ils alors, et quel sera leur sort éternel (1) ?

« Sachez-le, sachez-le, Canadiens de Malone, auxquels j'ai donné mon cœur et ma vie, en ce grand jour, à cette heure suprême, vos consciences seront dévoilées, et vous aurez à répondre de tous les péchés commis, de toutes les grâces méprisées, en particulier de la grâce des grâces, la grâce de la retraite,

(1) Ici venait une peinture vive du jugement dernier, que nous sommes obligé d'omettre.

que je vous offre encore aujourd'hui, au nom de Dieu, pour la dernière fois peut-être,—car qui est sûr du lendemain ?

« Endurcirez-vous vos cœurs à jamais ? »

« Mon Dieu, je ne suis que cendre et poussière; cependant puisque le pasteur, comme vous nous l'avez dit, et prouvé dans la personne de votre divin Fils, donne sa vie pour ses brebis, prenez ma vie, elle est à vous; mais sauvez, sauvez mon peuple ! »

A peine le curé avait-il commencé ce discours que l'auditoire s'était ému et attendri jusqu'aux larmes; à la fin, c'était un frémissement de terreur et des sanglots.

Après la messe, en arrivant à la sacristie, le P. Resther alla droit au curé, lui serra la main, la pressa sur son cœur en lui disant : M. le curé, vous avez sauvé votre paroisse !

Au sortir de l'église, encore sous le coup de l'émotion, on disait publiquement, même parmi les plus négligents et les plus rebelles : Je la ferai, la retraite, je la ferai; et moi aussi, et moi aussi !

On tint parole.

Les jours suivants, l'église était pleine à comble et le confessionnal assiégé.

Le lendemain, on annonça un entretien spécial pour trois heures P. M., destiné aux personnes qui avaient contracté mariage devant le ministre protestant. Soixante-dix personnes, hommes et femmes, quittèrent leurs travaux pour y assister et se réconcilier publiquement avec Dieu.

Terminons par un mot des missionnaires eux-mêmes, qui résume tout à lui seul :

— Nous n'avons jamais vu de retraite commencer si mal, ni finir si bien.

L'effet resta. Encore deux ans et demi après, quand l'évêque vint pour la première fois visiter Malone, 447 personnes, dont plus des trois quarts étaient adultes, reçurent le sacrement de confirmation.

IV

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BIENFAISANCE.

Au mois d'octobre 1872, les Canadiens français de Malone fondaient une société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance.

Remarquez, s'il vous plaît, le mot de *bienfaisance*; il en vaut la peine. Sans doute, les Canadiens de Malone, en établissant leur nouvelle société, visaient à l'union qui fait la force, à cette union étroite et constante qui doit exister entre les membres d'une même famille à l'étranger comme au pays, et plus encore peut-être à l'étranger qu'au pays; ils visaient bien aussi à l'intérêt, à l'honneur national, qui relève un peuple à ses propres yeux comme aux yeux des autres races; mais, au fond, ce qui dominait dans leur esprit, c'était une pensée de charité et de religion.

D'abord, une pensée de charité

— « Il y aura, dit la constitution, un comité de Visite, qui se composera du président, du trésorier et des cinq directeurs. Ce comité devra visiter les membres malades, examinera s'ils ont droit aux secours, et fera rapport à la société. Il devra procurer aux malades toute l'assistance que leur position pourra exiger.—Tout membre malade et incapable de travailler par suite de maladie ou d'accident, recevra de la société trois piastres par semaine, tant que le comité de Visite le jugera incapable de vaquer à aucune occupation.—Au décès d'un membre, la société accordera vingt-cinq piastres à la famille du défunt pour frais d'enterrement.—Le président se chargera des funérailles de tout membre qui n'aura pas de parents capables de s'en occuper.—A la mort d'un confrère, les membres de la société donneront chacun une piastre à sa veuve ou à ses enfants. A la mort d'un membre non marié qui était le soutien de ses parents, ils feront le même don à ces derniers. »

Puis, une pensée de religion.

— « Les fonds appartenant à la société seront déposés dans la caisse de l'église Notre-Dame de Malone, moyennant les garanties légales. Lorsque la somme déposée sera assez importante, la société pourra exiger une hypothèque sur les biens de la congrégation; cette hypothèque sera garantie par la police d'assurance. Les fonds ne seront prêtés à aucun individu, membre ou non de la société, ni hasardés dans des spéculations, bals, banquets, séances littéraires, etc. »

Certes, quiconque aura lu ces dispositions conviendra facilement avec nous que la société Saint-Jean-Baptiste de Malone est un modèle de charité et de religion, en même temps qu'un chef-d'œuvre d'économie sociale. Quelle charité plus touchante que celle de visiter les malades, les assister, les nourrir, eux et leur famille, de veiller aux funérailles de ses frères, de les enterrer avec honneur, et de venir au secours de la veuve, des orphelins ou des parents laissés sans ressources? Quel acte de

religion plus utile et plus méritoire, surtout dans un pays où l'église ne peut compter que sur la générosité de ses enfants, que celui de prêter à Dieu, ou à son église—ce qui est tout un—le surplus du trésor que la charité fraternelle n'a pas réclamé ? Les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ont voulu donner sans repentance. Quand ils ont rempli leurs obligations de justice envers leurs confrères malades ou défunts, ils prennent leur trésor et vont, comme des enfants dévoués, le déposer entre les mains de l'église, de Notre-Dame, de leur mère bien aimée, afin qu'elle en use à son gré, et dispose librement, au nom de la religion, des épargnes qu'à pu faire la charité la plus généreuse.

Rien d'étonnant, si Dieu a béni la société Saint-Jean-Baptiste de Malone, qui compte aujourd'hui trois cents membres, et qui, malgré la multiplicité de ses dons, a pu confier à l'église la jolie somme de \$2,800.00.

Dans ce cas-ci, comme dans tous les autres, l'inspiration chrétienne se trouve parfaitement d'accord avec les vrais principes de l'économie sociale, c'est-à-dire que la charité et la religion, loin de nuire aux intérêts matériels, généraux ou particuliers, les favorise au contraire tous les deux. Voilà un homme, en effet, qui devient membre de la société ; qu'aura-t-il à déboursier ? Trois piastres d'entrée, 25 cents de cotisation régulière par mois, soit trois piastres par année ; puis, une piastre au décès d'un des confrères. Au fond, c'est très peu de chose, surtout si l'on considère la modicité des versements et l'intervalle qui les sépare. On s'accoutume vite à ces petites économies, que l'on ne ferait pas si elles n'étaient devenues obligatoires. Et s'il tombe malade, qu'aura-t-il en retour ? Trois piastres par semaine, c'est-à-dire assez pour vivre, lui et sa famille ; de plus, s'il meurt, vingt-cinq piastres pour ses funérailles, et trois cents piastres,—car la société compte trois cents membres qui donnent chacun une piastre,—pour sa femme et ses enfants, ou les parents dont il était le soutien.

Vraiment, il est difficile de spéculer plus avantageusement. Admettons que les circonstances ne permettent pas à tous les membres d'avoir une égale part aux distributions,—et c'est en cela que la société mérite le nom de *bienfaitante* ;—cependant ne suffit-il pas que le secours vienne quand on en a besoin ?

Mais ce qui montre mieux encore l'intelligence de la société

Saint-Jean-Baptiste de Malone, et ce qui la distingue le mieux de toutes les autres du même nom qui existent au Canada ou aux États-Unis, c'est l'heureuse pensée qu'elle a eue de mettre le surplus de ses épargnes entre les mains et à l'usage de l'église. Qu'arrive-t-il, en effet? C'est que tout en assurant le sort de ses membres contre les épreuves de l'avenir, elle pourvoit, presque sans s'en apercevoir, à l'entretien de cette église, à l'honneur du culte sacré, de telle sorte qu'il n'est jamais nécessaire, à Notre-Dame, de recourir, pour cet objet, aux souscriptions ordinaires ou extraordinaires, qui sans cela seraient inévitables.

Les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ont donc, sans avoir rien à perdre, tout à gagner, et devant Dieu, et devant l'église, et devant la paroisse tout entière, qui profite de son industrieuse générosité.

Honneur à la société Saint-Jean-Baptiste de Malone!

Il n'est que juste de donner ici les noms des fondateurs et des premiers officiers de cette société.

Les voici :

Membres fondateurs.—

M. l'abbé J. B. Legrand.

MM. J. B. Asselin,

Julien Achins,

Thomas Aubry,

David Aubry,

Samuel Aubry,

Joseph Beauvais,

Augustin Bruyère,

Edouard Cherrier,

Adolphe Condon,

Euchère Chauvin,

Joseph Crête,

Joseph Dumas, jr,

Alexandre Dumas,

Joseph J. Dumas,

Louis Desnoyers,

Charles Desnoyers, Sen.,

Charles Desnoyers, jr,

Joseph Desnoyers,

Frédéric Fillion,

Dosithée Hogue,

MM. Moïse Jubault,

Joachim Laberge,

Moïse Longtin,

Joseph Lebœuf,

Jacques Lebrun,

Eusèbe Lalime,

Louis Langlois,

Joseph Langlois,

Joseph Lamitié,

Louis Lamitié,

J. B. Mallet,

Joseph Ménard,

Théophile Paquin,

Narcisse Poisson,

Jacques Peyrat,

Eugène Surprenant,

Edouard Saint-Denis,

Narcisse Truchon,

Augénard Viau.

Premiers officiers :—

MM. EDOUARD CHERRIER (1), président,
 MOISE VIAU, vice-président,
 JOSEPH MÉNARD, secrétaire archiviste,
 THOMAS DESPAROIS, secrétaire correspondant,
 THOMAS AUBRY, trésorier,
 JOACHIM LABERGE, commissaire ordonnateur,
 EDOUARD RIOPELLE,
 JOSEPH DUMAS, JR,
 ADOLPHE CONDON,
 JOSEPH BEAUVAIS,
 OLIVIER LAPLANTE, } directeurs.

Maintenant, une comparaison.

Quelle différence entre la société Saint-Jean-Baptiste de Malone et les sociétés du même nom qui existent au Canada !

La société Saint-Jean-Baptiste de Malone est une société nationale, sans doute, essentiellement canadienne, qui célèbre aussi dignement, avec autant d'enthousiasme, sur le sol étranger, qu'aucune de ses sœurs de là bas, la fête sacrée de la patrie ; mais son patriotisme ne se borne pas à un déploiement d'insignes, de bannières ou de drapeaux ; à de vains discours, à des mots qui volent. Oh ! non. Elle entend mieux l'amour de la patrie. Avant de se livrer à la joie ou d'arborer solennellement son drapeau, elle agit. Elle va secourir les malades, ensevelir et enterrer les morts, donner du pain à la veuve, aux orphelins et aux vieillards ; elle entretient et orne le sanctuaire. Voilà le vrai patriotisme, le véritable amour de la patrie ; il y a un but, là, un but noble, élevé, chrétien, quelque chose de tangible et de pratique. Oh ! il est bien permis à une association qui a si vaillamment supporté toute l'année le poids du jour et de la chaleur et payé l'impôt de la charité, de consacrer un jour au repos, à la joie, aux souvenirs du passé, aux espérances de l'avenir, et de célébrer la patrie absente. On peut sans rougir parler de patriotisme quand on en a donné de telles preuves.

En est-il ainsi au Canada ? Non. Ici les sociétés Saint-Jean-Baptiste n'ont qu'un but : se montrer, ou s'affirmer, comme on dit souvent ; qu'un seul instinct, parader. Oh ! damé ! pour cela, elles n'ont guère d'égaux ; mais c'est tout : là se borne

(1) M. E. Cherrier a presque constamment rempli cette charge importante depuis que la société existe. Il est un des hommes les plus remarquables de Malone, et le digne neveu de notre vénérable concitoyen, M. C. S. Cherrier.

toute leur ambition. Dormant d'une année à l'autre leur paisible sommeil, à demi interrompu quelquefois par la nécessité de faire parvenir quelques mots de condoléance à la famille d'un de leurs membres défunt, elle se réveillent au mois de juin, se secouent un peu, s'agitent en tous sens, s'organisent, préparent des équipages, des chars allégoriques ou autres, prennent drapeaux et bannières, etc... paradent. Quelques discours pour se vanter soi-même et se dire le premier peuple du monde ou peu s'en faut; un sermon qui se résume presque toujours à louer les ancêtres tout comme si leurs enfants n'avaient rien à apprendre ou à corriger chez eux, et voilà tout. Rien de pratique, pas une bonne œuvre à montrer dans le passé, pas une seule à entreprendre dans l'avenir : de la théorie, des mots, du vent. En est-on plus riche pour n'avoir absolument rien à faire ? Oh ! que non : laissez venir le mois de juin, et vous recevrez la visite de deux messagers qui frapperont à votre porte et vous demanderont une obole, au nom de ce patriotisme tout spéculatif, pour aider telle ou telle section de la société Saint-Jean-Baptiste à se procurer un drapeau.

On nous dira que les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada n'ont pas à s'occuper d'œuvres de bienfaisance, parce qu'il y a d'autres associations qui s'en chargent. Fort bien; mais peut-on soutenir que ces associations suffisent à tout, et qu'il n'y a plus rien à faire à côté d'elles ? Certes, non. N'y eût-il que l'instruction populaire, l'œuvre des bibliothèques, celle de la colonisation, etc., que les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada trouveraient encore devant elles un vaste champ ouvert à leur intelligence et à leur zèle.

Les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada font leurs élections, de temps en temps, cela va sans dire : elles ont cette énergie; mais savez-vous à quel point de vue ? Sans doute à un point de vue large et national ? Point du tout, mais au point de vue étroit, mesquin, passionné de la politique de parti. La politique a pénétré là ; et loin de réunir les Canadiens, la société Saint-Jean-Baptiste, envenime souvent au sein de la patrie, sous le voile hypocrite d'un patriotisme à toute épreuve, les divisions et les luttes qui tuent les Canadiens français.

Mais il ne faut pas croire que la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ne sache pas unir au plaisir de faire le bien, celui de célébrer dignement sa fête patronale.

Pour ne mentionner qu'une seule circonstance, en 1878, elle organisa à Malone une grande procession, qui défila par les principales rues de la ville : deux cent cinquante, à trois cents hommes, marchaient solennellement, bannière de Saint-Jean-Baptiste en tête, avec costume, insignes, drapeau canadien et drapeau américain, chars allégoriques, etc., etc. M. Legrand, président honoraire et chapelain de la société, accompagné de l'abbé Rossiter, curé de Saint-Joseph, en voiture de gala, fermait la marche. Les bouquets pleuvaient sur leur passage, et tous les citoyens de Malone, de quelque nationalité qu'ils fussent, catholiques ou protestants, se pressaient le long des rues pour voir et saluer les représentants de la race canadienne.

Rendus à Notre-Dame, les membres de la société prirent place dans la grande nef, entourés d'une foule nombreuse, pour assister à la messe solennelle, qui fut chantée par l'abbé Rossiter.

M. Legrand fit une courte mais éloquente allocution, qui s'adressait spécialement à sa chère société.

Il prit pour texte ces paroles bien connues : *Pulchra es, amica mea* (1), et s'exprima à peu près comme suit :

« L'Eglise catholique, inspirée par l'Esprit-Saint, applique ces paroles à la bienheureuse vierge Marie. Elle nous représente ainsi Dieu lui-même considérant ce chef-d'œuvre de ses mains, ravi de sa beauté, et s'écriant : Vous êtes toute belle, ô ma bien aimée, et il n'y a pas de tache en vous !

« Ne puis-je pas aujourd'hui, en contemplant cette magnifique société Saint-Jean-Baptiste, l'honneur et la gloire de Malone, employer le même langage, et lui dire, dans le ravissement de mon admiration et de mon amour, à cette société si charitable, si religieuse, et si nationale : Que tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« La petite ville que nous habitons se distingue par un site charmant, des voies larges, de beaux arbres, de magnifiques résidences, des édifices splendides, des associations fortes ; mais parcourez-la tout entière, considérez-la sous toutes ses faces, et quand vous aurez tout bien examiné, dites-moi s'il y a rien d'aussi vraiment beau que notre société Saint-Jean-Baptiste.

« Que tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone, lors-

(1) On comprend, sans qu'il soit besoin de le remarquer, qu'il ne s'agit pas ici d'appliquer réellement ce texte à la société Saint-Jean-Baptiste, à quelque point de vue que ce soit, littéral, allégorique, anagogique, ou tropologique : le prédicateur ne fait autre chose qu'emprunter à l'écriture une expression, une forme de langage, une figure.

que, en ce jour de fête nationale, tes ouvriers laissent leurs boutiques, tes artisans leurs ateliers, tes cultivateurs leur charrue, pour se réunir tous ensemble, revêtir les insignes qui les distinguent, arborer et promener fièrement, à l'admiration et aux applaudissements de l'étranger, leur drapeau à la fois national et religieux !

« Oh ! que tu es belle, société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Que tu es belle encore, lorsqu'on voit tes membres, qui ne connaissent guère, en général, le superflu, apporter fidèlement chaque mois leur généreuse obole, pour subvenir aux besoins de ceux qui ne peuvent gagner, ni pour eux-mêmes ni pour ceux qui leur sont chers, le pain de chaque jour nécessaire à la vie ! Tu n'es pas seulement belle, ô société Saint-Jean-Baptiste ; tu es forte comme une ville entourée de murailles : *Frater qui vivatur a fratre quasi civitas munita.*

« Tu es belle encore, lorsque, à la mort d'un de tes enfants, non contente de pourvoir avec la générosité d'une mère à tous les frais de l'ensevelissement et de l'inhumation, tu vas, tout en deuil, chercher ses dépouilles mortelles, pour l'accompagner à l'église et jusqu'à sa dernière demeure, en répandant sur sa tombe tes larmes et tes prières.

« Que tu es belle encore, lorsque, non contente des secours procurés au malade et à sa famille, et de la pompe religieuse dont tu as entouré sa tombe, tu vas, après lui avoir dit l'adieu suprême, frapper à la porte de sa maison désolée, pour déposer comme chose due, et sans humilier personne, entre les mains de la veuve et des orphelins ou d'un père et d'une mère brisés de douleur, cette offrande, que j'appellerai royale, et qu'on ne trouverait pas facilement dans les sphères où règne l'opulence.

« Oui, tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Sans doute, tu n'es pas, comme société, le seul ornement de notre ville. J'admire aussi, chez nos concitoyens, soit américains soit irlandais, des associations vraiment charitables ou philanthropiques ; mais je le dis avec orgueil, sans crainte d'être contredit : Tu es belle entre toutes tes sœurs, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone. Tu es belle, splendide, ravissante, lorsque tu viens spontanément, avec une piété toute filiale, déposer sur les genoux de ta mère, dans son cœur, tous tes intérêts, tout ton trésor. Alors, du haut du ciel, où elle règne, Notre-Dame abaisse sur toi un regard d'amour et de reconnaissance, dont le reflet illumine ton front d'honneur et de gloire.

« Oh ! que tu es belle, société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Poursuis donc ta noble carrière, ô société bénie de Dieu. Va, va consoler les malades, nourrir ceux qui ont faim, ensevelir les morts, prier sur leur tombe, secourir la veuve, les orphelins et les vieillards, enrichir et orner le sanctuaire où Dieu réside. Le

champ est vaste, car les douleurs ont une large part dans la vie de l'homme ; mais si Dieu ne t'a pas donné la fortune qui enivre souvent et endurecit, il a fait plus en ta faveur : il a mis des nerfs dans ton bras, un sang noble dans tes veines, un cœur généreux dans ta large poitrine. En voilà bien assez pour protéger le faible contre les atteintes de la misère, et pour la recevoir de pied ferme quand elle tentera d'en vahir ton seuil et de s'asseoir à ton foyer.

« Longue vie, prospérité toujours croissante, grâces et bénédictions d'en haut, au nom de la charité et de la religion, à la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ! »

C'est aussi notre souhait, que nous étendons volontiers à toute la paroisse de Notre-Dame ; depuis le plus humble fidèle jusqu'au pasteur qui l'a créée au prix de tant d'efforts, de dévouement et de sacrifices.

Terminons.

Ceux qui, comme nous, connaissent le pasteur et les fidèles de Notre-Dame de Malone trouveront que nous ne leur avons pas rendu justice. C'est vrai ; mais il ne s'agit pas ici d'une justice rigoureuse ; et nous avons préféré nous tenir toujours en deçà des limites où commence l'exagération. Du reste, obligé de prendre des notes et de les rédiger au milieu des mille distractions du voyage, nous comptons sur l'indulgence de tous ceux qui liront ces pages. Telles qu'elles sont, nous les offrons au pasteur et aux fidèles de Notre-Dame de Malone, comme un pâle souvenir du passé, un encouragement pour l'avenir, ainsi que le gage de notre sincère amitié et de notre haute considération.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

UNE LETTRE

DE

Saint Thomas d'Aquin

On nous témoigne le désir de voir publier dans la *Revue* la lettre suivante, tirée des œuvres de saint Thomas. Ce désir est pour nous un ordre. Nous sommes certain d'avance que le commentaire qui l'accompagne sera lu avec intérêt. A celui qui nous honore ainsi de sa confiance, nous offrons ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

« Vous m'avez demandé, Jean très-cher en Notre Seigneur, la méthode dont vous devez user pour acquérir le trésor de la science ; le conseil que je veux vous donner, c'est d'entrer dans les petits ruisseaux avant d'aborder la pleine mer, parce qu'il faut aller de ce qui est facile à ce qui est plus difficile. Voilà donc ce que j'avais à vous dire pour votre instruction. J'ajouterai encore une prescription rigoureuse : ne vous pressez pas de parler et de monter à la tribune, faites-vous une conscience pure, soyez homme d'oraison, ayez un constant amour pour votre cellule, si vous voulez être introduit dans le divin cellier. Soyez aimable pour tous, ne vous occupez en rien des actions des autres, ne vous familiarisez pas trop, parce que la trop grande familiarité engendre le mépris, et fait négliger l'étude. Ne vous

ingérez en aucune façon dans les discours et les actions des séculiers. Evitez surtout les longues causeries. Appliquez-vous à marcher sur les traces des saints et des hommes de bien ; recueillez soigneusement tout ce qui se dit de bon, sans vous préoccuper de celui qui le dit. Ce que vous faites et ce que vous entendez, tâchez de le bien comprendre, assurez-vous de ce qui est douteux ; empressez-vous de mettre en réserve dans votre esprit tout ce que vous pourrez, comme un homme qui s'applique à remplir un vase. En suivant cette méthode, vous produirez utilement, pendant toute votre vie, des feuilles et des fruits dans la vigne du Dieu des armées, et vous pourrez atteindre le but que vous vous proposez. »

* * *

La *Revue de Montréal*, dans son dernier cahier, a dit que la correspondance de saint Thomas était considérable ; c'est vrai, et nous n'en connaissons jamais l'étendue. La confiance qu'il inspirait et son influence sur la jeunesse égalaient sa réputation. Il était très consulté, non-seulement sur les questions théologiques et philosophiques, comme le prouve le grand nombre de ses opuscules, mais encore sur des sujets plus intimes.

La jeunesse du XIII^e siècle, avec un autre but pour ambition et des habitudes plus viriles que celle du XIX^e, avait cependant besoin, elle aussi, des conseils et de la direction d'une amitié paternelle. De nos jours, Lacordaire a exercé une grande influence sur la jeunesse française. L'œuvre qu'il commençait dans la chaire, il la continuait dans son cabinet : de là ces lettres si pleines d'une suave charité. Cependant Lacordaire n'étendait le cercle de son action que sur la jeunesse de Paris, à peu près.

—Oui, mais cette jeunesse était la France, l'Europe.

—Je vous passe cette figure, à condition que vous m'accordiez que Thomas a réellement été en contact avec l'élite de la jeunesse européenne. Il séjourne, il enseigne ou prêche à Londres, à Paris, à Rome, à Naples, à Cologne, sans compter d'autres villes moins importantes. A côté des grands du monde, et des vieux docteurs qui interrogent sa science, combien d'âmes inquiètes et encore sans expérience lui demandent des lumières et la force, avant d'aller chercher, soit la scinteteté dans le cloître, soit la gloire dans les combats ! Si nous pouvions retrouver sa correspondance, comme il y aurait du plaisir à étudier cet

homme si grand et si saint,—*hominis maximi et sanctissimi*, comme dit Léon XIII,—à l'étudier du côté intime, du côté du cœur.

Pour moi, j'aime à relire la lettre qu'il adressait à un jeune religieux : cette lettre me semble sortie de sa plume sous l'inspiration de l'amitié : il l'adressait à son *cher Jean*. Je vous engage à la reproduire, avec ou sans mes commentaires, peu importe. Je suis certain qu'au moment où les cours vont recommencer, elle sera utile à plus d'une jeune intelligence désireuse de s'instruire, sans compter qu'elle ne nuira aucunement à certains professeurs que je connais.

Je soupçonne le jeune religieux qui consultait saint Thomas d'avoir été un peu grisé par l'immense savoir du maître ;—il ne cherche pas tant la méthode de s'instruire, que la recette pour passer à l'état de savant. Aussi ce n'est pas sans une certaine pointe de malice, tempérée par une amitié toute paternelle, que l'angélique docteur répond. La jeune tête se sent attirée par les splendeurs de l'océan : on lui montre doucement le petit ruisseau, humble, mais limpide, où il doit commencer à se désaltérer. Voyez aussi comme le saint mêle, sans avoir l'air d'y toucher, ce que vous appelez la méthode pédagogique aux préceptes de la religion et aux conseils salutaires de la sagesse.

Ai-je besoin de vous faire remarquer qu'il s'agit non de la manière d'étudier, mais des moyens d'acquérir la science de ce qu'on étudie ! Saint Thomas en donne quatre : ils suffisent, et chacun pourrait être l'objet d'un traité :

1° *Per rivulos, non statim in mare, eligas introire ;*

2° *Ea quae agis et audis, fac ut intelligas ;*

3° *De dubiis te certifies ;*

4° *Quidquid poteris, in amariolo mentis, reponere satage.*

Le premier précepte bien compris, sincèrement mis en pratique, produirait une révolution dans l'enseignement... et aussi dans les intelligences. Je le sais, il faut lutter contre le mirage de l'océan : il est si séduisant !—Oui, mais ce n'est qu'un mirage.

Pour moi, commencer par le tout petit ruisseau, passer du plus facile au plus difficile, ce n'est pas précisément étudier d'abord un traité très élémentaire, puis successivement les traités plus étendus et plus compliqués. Comme vous, je suis persuadé que le livre—élémentaire ou savant,—suivi page à page, nuit

plus qu'il ne sert à l'acquisition de la science. S'il n'y a qu'une bonne manière de faire un livre, je crois aussi qu'il n'y a qu'une manière utile d'enseigner, et l'une n'est pas identique à l'autre.

Persuadez au professeur de prendre pour chaque leçon un sujet complet, circonscrit non par le nombre de lignes, mais par la matière.

Prenons pour exemple l'enseignement de la philosophie. La première leçon comprendra la définition avec les grandes divisions seulement. La seconde, la définition de la première partie, avec ses subdivisions.

Que le professeur procède ainsi de divisions en divisions, dans la mesure du développement qu'il s'est proposé : développement qui peut rester très élémentaire ; mais qui peut aussi aller jusqu'à l'épuisement de la question.

Peu à peu le ruisseau s'élargira en se joignant à d'autres ruisseaux : il deviendra rivière, fleuve, océan ; mais toujours l'eau en demeurera limpide, le lit se creusera uniformément, sans précipices obscurs ; l'œil de l'intelligence pénétrera dans toutes les directions sans éprouver de fatigue.

Voilà comment je voudrais voir enseigner les grandes sciences, théologie, droit, médecine, philosophie : voilà comment on peut enseigner la grammaire, l'histoire, la géographie. Il n'y a qu'à ouvrir les œuvres de saint Thomas pour s'assurer qu'il n'enseignait pas autrement. Il aurait suivi cette méthode dans le cours de ses études, en y joignant aussi la pratique des autres préceptes dont je vous parlerai à mon loisir.

A.

UNE ERREUR ASSEZ PLAISANTE

CONCERNANT L'ORIGINE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le 15 août dernier, on bénissait solennellement, à Milwaukee, la première pierre du collège des Jésuites, lequel portera le nom de collège Marquette, en l'honneur du célèbre découvreur du Mississipi.

L'archevêque Heiss officiait, en présence de l'archevêque Henni, et d'un grand nombre de religieux de la compagnie de Jésus, de prêtres et de laïques.

Le discours fut prononcé par l'abbé W. J. Onahan, de Chicago, qui, naturellement, paya un juste tribut d'éloges à l'ordre des jésuites. Or, parmi ces éloges, on lit ce qui suit :

« The order (des jésuites) founded the first college in North America. Forty years before Marquette set out from Point St. Ignace, skirting the shores of yonder lake, on his memorable voyage of exploration which resulted in the discovery of the Mississipi, an event similar to the one in which we are privileged to take part to-day, occurred under, I may say, kindred auspices on the banks of the St. Lawrence, in the frontier town which later became the city of Quebec—then, and for more than a century afterwards forming part of the french dominion on this continent. As early as 1626 steps had been taken and provisions made to establish a college in that frontier post, and in 1633 the foundation of the future Laval college was laid with such circumstances of pomp and religious ceremony as became the condition and affairs

of the struggling and sorely-harassed community. This event occurred several years (some writers assert only one year) prior to the foundation of Harvard College—the oldest college in the United States. Laval College was a Jesuit foundation; Jesuits were the first professors, and it continued under Jesuit control and management until the Society was disbanded in the latter part of the last century. That college exists and flourishes to-day, and from that humble beginning in 1633 sprung the great and noble university known by the same name, which towers over the St. Lawrence in the quaint old city of Quebec—a monument and a testimony of Jesuit zeal and of Catholic devotion to the cause of Christian education.

Le sermon de l'abbé Onahan, prononcé dans une circonstance solennelle, en présence de deux archevêques, de plusieurs PP. Jésuites, d'un grand nombre de prêtres et de laïques, a fait le tour de la presse catholique des Etats-Unis, sans que personne, à notre connaissance du moins, ait fait la moindre réserve concernant les assertions qu'on vient de lire.

Pour édifier un peu les revues et les journaux américains avec lesquels nous échangeons, et leur fournir l'occasion de corriger une erreur qu'ils ont involontairement contribué à répandre, nous leur ferons savoir :

1^o Qu'il n'y a jamais eu à Québec de collège connu sous le nom de collège Laval (*Laval College*).

2^o Qu'à la vérité les jésuites fondèrent à Québec, en 1635, avec les secours pécuniaires du P. Rohault, un collège, généralement désigné sous le nom de *Collège des Jésuites*, lequel fut malheureusement supprimé après la conquête, pour ne plus renaître, ni comme collège, ni comme université.

3^o Qu'en 1663, Mgr de Laval, premier évêque de Québec, fonda, de ses propres deniers, avec l'aide des prêtres des missions étrangères, un grand séminaire d'abord, puis un petit séminaire, en 1665, qui forment ce qu'on appelle le *Séminaire de Québec*, confié à une corporation de prêtres séculiers appartenant au diocèse. Or, c'est ce séminaire, fondé par Mgr de Laval,—et non pas le collège Laval, qui n'a jamais existé, ni le collège des jésuites, éteint pour jamais en 1759,—qui a été érigé en université sous le nom d'*université Laval*: ou, pour nous servir des expressions de M. l'abbé Onahan en les modifiant quelque peu, c'est de ce séminaire qu'est sortie la grande et noble institution connue sous le nom d'*université Laval*, monument qui témoigne du zèle du clergé canadien et du dévouement que le catholicisme inspire pour la cause de l'éducation.

Voilà la vérité.

Nous l'avons rétablie d'autant plus librement qu'elle n'affaiblit en rien la thèse du brillant prédicateur de Chicago, et que les jésuites ont assez fait dans le monde entier, et spécialement dans l'Amérique du nord, pour n'avoir pas besoin qu'on leur attribue les œuvres et la gloire qui appartiennent à d'autres.

l'abbé T. A. CHANDONNET.

L'AVOCAT GENERAL MARRIOTT

DEVANT

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EN 1774.

(Suite.)

M. W. Burke.—Le témoin à la barre s'est comporté sans aucun respect pour la chambre: c'était pourtant assez qu'elle fût insultée ailleurs.

L'orateur fait ici allusion à un fait assez regrettable qui s'était produit à la chambre des lords. Pendant qu'on y discutait les affaires de l'Amérique, des membres de la chambre basse avaient voulu suivre les débats derrière le trône, place où on les tolérait d'ordinaire. A la demande de lord Marchmont, ils en avaient été exclus, assez brusquement.

Burke continue

—Nous sommes méprisés; moi, je le dis et les autres le pensent. On se conduit très mal à notre égard. L'autre chambre nous a fermé ses portes, de peur, non pas que nous voyions ce qu'elle fait, mais que nous découvrions qu'elle ne fait rien. Je suis content de trouver l'origine de ces grossièretés et de ce mépris, dans la conduite d'un noble pair. On y dresse un bill,

on le garde aussi longtemps que possible ; ensuite on nous l'envoie : et maintenant nous sommes obligés de l'adopter à la hâte, manquant de renseignements suffisants, et personne ne veut l'avouer. On nous ferme les portes et personne ne veut nous donner d'informations. Le témoin dit — qu'il ne connaît pas la constitution française, — qu'il ne connaît pas la constitution d'Irlande, — qu'il n'a jamais été en Canada, — que le roi est son client ; — qu'il ne veut pas faire connaître les avis qu'il a donnés au roi. Nous avons le droit d'être renseignés par lui. Le ministre nous l'a affirmé, et maintenant le témoin ne veut répondre à rien, ne veut pas donner son opinion. Selon les règlements de cette chambre, aucun témoin à la barre ne doit rien répondre qui puisse attaquer personnellement un membre. C'est un manque de respect envers la chambre. Les membres doivent poser les questions au président : c'est au président, qui représente la chambre, de les transmettre au témoin. Celui-ci doit répondre au président, c'est-à-dire à la chambre. Si une question est déplacée, la chambre peut la mettre de côté. Je me suis toujours conduit comme un *gentleman*. Je connais le monsieur qui est à la barre, quoique je ne sois pas sur le pied de l'intimité avec lui (1). Il a pris feu sur un mot ; je n'ai eu l'intention de lui manquer en rien. Il ne voulait pas nous dire ce qu'il avait présenté au roi, voilà pourquoi il m'a forcé à dire « la chose qu'il a présentée. » Je suis prêt partout, à demander ou à donner satisfaction si j'ai commis ou reçu une insulte. Je désire que ce monsieur sorte de la chambre ; je veux savoir si la chambre pense que j'ai fait une question déplacée, ou si monsieur a fait une réponse impertinente. .

On ordonne au Dr Marriott de se retirer.

Les ministres et tout le parti ministériel gardaient le silence, laissant W. Burke sortir comme il le pourrait, de l'impasse où il s'était mis. M. Pulteney, qui avait à peine ouvert la bouche depuis le commencement des débats, s'empessa de venir à son secours.

— Il est tout à fait contre le bon ordre, qu'un témoin à la barre en répondant, attaque personnellement le membre qui pose la

(1) Nous suivons, dans ces deux phrases, *Hansard's Parliamentary History* Le récit de Cavendish, retouché par Marriott, dit seulement : *I know the good nature of the learned gentleman at the bar : he has taken fire, &c.*

question. Selon moi, il ne fallait pas appeler ce monsieur comme témoin, vu sa position ; mais on a refusé de nous faire connaître son opinion et de nous soumettre les documents. Le procureur de la Couronne et le solliciteur-général, qui siègent avec nous, ont refusé de nous faire connaître les opinions qu'ils ont données. Quand la personne qu'on interroge a des talents et de l'esprit, il arrive assez souvent, je l'ai observé, qu'il se produit dans la chambre beaucoup de désordre. Celui qui interroge et celui qui répond devraient se rappeler que la question est posée par la chambre et que la réponse est donnée à la chambre. En observant cette règle, le décorum serait conservé.

Capt. Phipps. — Cet examen prend une tournure qui ne me semble pas convenable. Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de condamner l'espèce d'encouragement que l'on donne aux boutades spirituelles, mais malséantes, des hommes distingués par leur esprit. Je crois que le comité s'aperçoit maintenant que si nous continuons de cette manière, nous ne tirerons pas grand'chose de ce témoin. En outre, la conduite des témoins n'est pas en rapport avec la dignité de la chambre. Aussi j'espère que celui-ci et ceux que nous entendrons plus tard se rappelleront que si la chambre doit beaucoup à leur position, eux aussi doivent quelque chose à la dignité de la chambre.

Lord North. — Je me lève pour répondre à l'honorable monsieur qui a été si vif. Il est irrité de ce que l'avocat général n'a pas voulu nous faire connaître quelle était son opinion ; mais la réponse est complète. Il a dit que c'était une opinion raisonnée. J'admets que les réponses ne doivent pas renfermer de personnalités à l'adresse de celui qui interroge, quelle que soit la grossièreté ou l'absurdité de la question. Mais on doit aussi considérer le rang et la position du témoin. Le mot « chose » est généralement pris comme un terme de mépris. Ce mot devait nécessairement piquer. Le témoin est sous la protection de la chambre, et on ne doit lui faire aucune question déplacée.

Edmond Burke, le grand orateur, comprit la fausse position de son parent. Il voulut l'en tirer, en homme habitué aux luttes parlementaires.

Je me lève pour présenter les excuses de mon honorable voisin et parent. Je suis parfaitement certain qu'il ne voulait pas offenser le personnage distingué qui est à la barre. Je connais très bien ce monsieur, sa rare capacité, son savoir, et son carac-

tière. Il s'est fait remarquer par ses écrits et par sa conduite; personne donc, ici ni ailleurs, ne peut le mépriser; mais nous aurions été très heureux qu'il nous fit part de son opinion. Toutefois, je comprends bien qu'il est dans une position fort embarrassante. Son opinion en engagée.

C'était l'embarrasser et nous insulter que de nous référer à lui; d'avance on savait qu'il ne pouvait se croire libre de donner de vive voix son opinion, quand les documents où il l'a exprimée nous ont été refusés par d'autres. Cependant il était bien naturel que nous le fissions venir ici. Nous n'avions aucune autre espérance d'obtenir des renseignements d'un grand poids. Tout le monde sait que les officiers en loi de la couronne,—avocat, procureur, solliciteur,—par la nature de leur haute position, peuvent obtenir toute espèce d'informations. Tout leur est ouvert dans les départements du gouvernement. Ils peuvent pénétrer derrière le voile, le *sanctum sanctorum* de l'Etat doit être fréquemment et confidentiellement ouvert à leurs regards; mais pour nous, le rideau est tiré, la porte fermée. Je vous le demande, comment nous procurer des renseignements? Sera-ce des autres avocats de la couronne? Ils répondent qu'ils sont sur leur terrain, et ce terrain ils l'étendent et le rétrécissent où et quand il leur plaît, comme membres de la chambre, et le monsieur qui est au-dessus d'eux par la charge mais qui n'est pas dans la chambre souffre nécessairement de se voir poser une foule de questions importunes sur des sujets spéculatifs, questions auxquelles il est très embarrassé de répondre, mais qui doivent naturellement lui être faites. Ce que mon honorable parent a demandé était très convenable; sa réponse, très impertinente. Je ne blâmerai peut-être pas le témoin, mais je dois dire, qu'on n'a nullement manqué de politesse à son égard. Personne n'en est moins capable que mon honorable parent! Je n'aurais jamais appuyé la motion d'examiner le savant avocat du roi, si la demande des documents n'avait été rejeté.

On appelle le docteur Marriott.

Le président.—Vous voudrez bien en parlant vous adresser au président et recevoir les questions de lui.

Burke, voulant à tout prix sauver sa position, revient à la charge sur les travaux du Dr Marriott, pose encore une question mais une seule :

M. W. Burke.—Quel nom dois-je donner au document que vous avez livré au roi?

M. Mackworth.—Je désire que vous nous fassiez connaître en aussi peu de mots que vous voudrez la substance de ce rapport.

—Je croyais avoir déjà donné un aperçu de ce qu'il renferme et du plan que j'ai suivi. Il est impossible de donner un *court* aperçu d'un aussi *long* travail.

—Dans ce rapport approuvez-vous les jurés ? Les aimez-vous ? Qu'en pensez-vous ?

—Si j'avais à choisir, j'aimerais mieux être jugé par un jury ; mais je considère cette institution comme toutes les autres choses de ce monde : tout est imparfait.

J'ai souvent examiné les différentes formes de procès dans divers pays ; les cours de loi civile, les cours de droit commun, les cours de chancellerie ; elles sont toutes imparfaites pour dire la vérité. Les jurés sont comme la plupart des hommes et des choses ; ils ont leur bon et leur mauvais côté.

—Pensez-vous que ce serait un malheur pour les Canadiens de ne pas avoir de jurés ? de ne pas faire juger leur vie et leurs propriétés par un jury pris parmi les voisins ? Serait-ce pour leur bonheur ou pour leur malheur ?

—Si j'étais canadien je pourrais dire ce qui me rendrait heureux ; si j'allais au Canada je pourrais le dire de même. Comme anglais je dis que le jury est un mode que j'aime pour les procès ; il protège la propriété des sujets et la liberté naturelle du genre humain.

M. Dempster.—Pensez-vous que le bill dont nous nous occupons puisse donner au Canada la liberté qu'il est expédient de lui accorder ?

—*Expédient* de lui donner ! j'ai déjà répondu à cette question ; elle en entraîne mille autres.

M. Jenkinson.—Croyez-vous que les Canadiens auront beaucoup à souffrir si on ne leur donne pas la loi de l'*habeas corpus* ?

Marriott se trouvait probablement pris par surprise. Après ce qu'il avait dit plus haut, la contradiction était facile.

—Je désire que la question soit répétée ; le mérite de l'*habeas corpus* est une question constitutionnelle très importante.

On répète la question.

—L'idée de la souffrance est relative à celui qui souffre et non à une troisième personne ; je ne puis dire quels sont les sentiments des Canadiens.

—Ne pouvez-vous pas concevoir la douleur d'une autre personne ?

—Personne ne peut avoir une impression véritable de l'intensité de la douleur ou de la joie d'un autre être ; il n'y a pas de médium parfait pour communiquer les sensations ; la parole ne peut le faire.

Avec une franchise et un courage que ses adversaires durent admirer, il continue :

—Pour un homme d'honneur et de bon sens qui veut juger sans erreur, et remplir son devoir public, personne ne peut dire ce qu'il éprouve dans une question difficile, lorsqu'on lui applique la torture de l'opinion. Personne ici ne peut dire exactement ce que je ressens dans la double position où je me trouve, retenu si longtemps comme je suis, à cette barre, et obligé de répondre à toute espèce de questions imaginables, sur tous les sujets possibles ou probables, posées par une foule de personnes différentes. Il n'y a pas de pays au monde ni de lois que je connaisse qui oblige les témoins à répondre sur des opinions : partout on l'interroge sur des faits : partout, excepté dans une cour qui devrait être un sanctuaire de religion.

M. Jenkinson, d'un air triomphant :

—Vous avez donc, enfin, une idée des souffrances d'autrui, quoiqu'elle ne soit pas adéquate et parfaite.

Ne pourriez-vous pas faire connaître à la chambre ce que souffrirait le monsieur devant moi, si je lui appliquais un soufflet sur la figure ?

Or M. Jenkinson était un homme très maigre et le député assis devant lui, d'une forte stature. Comme ce député s'était vivement retourné aux paroles de M. Jenkinson, un éclat de rire se fit entendre dans la chambre malgré la majesté du lieu et la dignité des honorables membres.

—Je demande ce que souffre une personne lorsqu'il y a des signes visibles qu'elle a reçu un coup violent ? Supposez qu'elle saigne du nez ?

—Le nez de certaines personnes saigne sans douleur. Ce monsieur pourrait recevoir un coup sur le nez et le sentir ; moi, je ne le sentirais pas. Je veux dire qu'il le sentirait s'il n'était pas enivré ; autrement il pourrait ne pas s'en apercevoir ; et loin de se fâcher, jurer que le sang est d'excellent Bordeaux.

Un membre.—Répétez votre réponse.

—S'il était enivré il pourrait ne rien sentir.

M. le président, j'espère que mes réponses ne sont pas mal placées (1); je veux être sérieux, je suis très précis. Une réponse, je le crois, d'après toutes les lois de l'évidence, doit être directe et de même couleur que la question.

Le président.—Très bien, certainement.

Il ne paraît pas que M. Jenkinson soit revenu à la charge.

Colonel Barré.—Je ne désire pas augmenter le malaise du savant monsieur qui est à la barre. Il est certainement dans une situation difficile, puisqu'il n'est pas membre de cette chambre; mais je vois qu'il supporte son interrogatoire avec beaucoup de patience et de gaieté. Nous allons nous assoupir lorsqu'il nous a réveillés. On lui a posé plus de cent questions et il les a toutes parées; nous n'en avons pas obtenu une seule réponse décisive. Attaqué par un si grand nombre, nous ne pouvions croire qu'il défendit le terrain avec tant de force. Je demande donc la permission de l'essayer à mon tour. J'ai l'intention, monsieur le président, de lui faire une question très facile, à laquelle il pourra et voudra répondre, je l'espère. Quelle est selon vous la religion du roi de Prusse?

—J'ai lu quelques-uns de ses écrits, s'ils sont véritablement de lui, quoique des personnes aient mis en doute la vérité du titre: «Œuvres du philosophe de Sans-Souci.» On peut juger de sa religion par ses ouvrages.

—Je désire savoir, Monsieur, qu'est-ce que vous croyez être la religion du roi de Prusse?

—Par ses écrits, je crois que Sa Majesté n'a aucune religion déterminée.

Il aurait fallu voir le colonel Barré se croisant les bras de satisfaction et s'écrier en se tournant vers ses collègues: Je suis le seul dans cette enceinte qui ait pu tirer du témoin une réponse directe. Si l'on cédait la province du Canada à Sa Majesté prussienne, quelle religion y établirait-elle?

—La religion d'un soldat.

—Quelle est la religion d'un soldat?

(1) Il est assez difficile de rendre l'allusion très claire dans le texte anglais.

—Si j'étais soldat je vous répondrais à chaque mot, sur mon honneur.

—Quelle est la religion d'un avocat ?

Son honneur aussi ?... C'est de ne pas abandonner son client. Mais je suppose que monsieur sait qu'il existe deux classes d'hommes dans ce pays : les citoyens et les simples avocats. Je ne suis pas de ceux-ci.

—La religion de quelle classe ?

—Des deux.

—Les simples avocats répondront pour eux-mêmes. Je puis répondre avec plaisir pour les citoyens : ce sont des avocats ecclésiastiques et ils ont pris le serment ; ils sont de la religion établie par la loi dans ce pays.

—Je vois qu'il n'y a pas moyen de surprendre monsieur. Mais j'ai lu, dans un livre que je tiens à la main en ce moment, une opinion d'un grand poids : elle est exprimée de manière que le témoin ne semble pouvoir éviter d'y répondre. Avec la permission de la chambre je la lirai : « Afin de juger politiquement de l'opportunité (*expediency*) de conserver la religion catholique comme religion d'Etat dans une partie quelconque des domaines de Sa Majesté, il faut comprendre parfaitement cette religion, c'est-à-dire ses doctrines et ses cérémonies. L'opinion du royal auteur des *Mémoires de Brandebourg* semble être décisive sur ce point, que pour toutes les puissances souveraines, la religion protestante est la meilleure, et pour le prince, et pour le peuple, parce qu'il n'y a aucun pouvoir intermédiaire entre le prince et le peuple, entre le peuple et le prince. » La Chambre va voir pourquoi je pose cette autre question : avez-vous jamais lu les *Mémoires de Brandebourg* ? Ce que je viens de lire est-il l'opinion du roi de Prusse ? Cette opinion est-elle dans les *Mémoires de Brandebourg* ?

—J'ai lu un livre qui a ce titre ; mais que ce livre soit du roi de Prusse, ou, s'il est de lui, qu'il exprime l'opinion de l'auteur (car bien des gens écrivent des livres et ne partagent pas l'opinion de leurs ouvrages), c'est ce que je ne sais pas. Il y a quelque chose qui ressemble à cette opinion dans le livre.

—Monsieur le président, le livre qui recommande cette opinion et qui l'adopte se termine par le nom du savant avocat qui est à la barre.

Marriott souriait finement : il venait de rencontrer son égal, sinon son maître. Aux derniers mots du colonel Barré, s'inclinant avec respect, il salua toute la chambre à la ronde. Puis portant la main sur sa poitrine :

—Je souscris maintenant, moi-même, très sérieusement et très sincèrement à cette opinion.

M. Th. BRENNAN.

—*A continuer.*